

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



LA PRIME DE 1873.

Nous sommes à préparer la prime de 1873 pour nos abonnés. C'est un des tableaux qui ont fait le plus de sensation à la fameuse Académie royale de Londres. Il représente une des plus belles scènes de la vie de Jésus-Christ, celle où Marie et Joseph le trouvèrent dans le temple au milieu des docteurs de la synagogue.

Nous ne pouvons offrir rien de plus beau à nos abonnés; s'il est vrai que quelques-uns ont murmuré, l'année dernière, nous les défions cette année de ne pas être enchantés.

L'original de ce tableau a coûté \$50,000, et les copies ne se vendent jamais moins de \$10 aux Etats-Unis. Nous avons voulu faire un grand effort pour satisfaire nos abonnés actuels, les mettre dans la douce obligation de payer leur abonnement, et pour nous attirer une légion de nouveaux abonnés.

Nous l'enverrons d'ici à un mois à tous nos agents, et elle sera donnée à tous ceux qui paieront avant le premier jour de l'an ce qu'ils nous doivent et à ceux de nos nouveaux abonnés qui, en s'abonnant, paieront six mois d'avance.

GALERIE NATIONALE.

C. S. CHERRIER, ECR., C. R.

Les avocats de Montréal célébraient, jeudi dernier, le cinquantième anniversaire de l'entrée au Barreau de leur vénérable doyen et distingué compatriote, M. Côme Séraphin Cherrier. Pour la première fois qu'il leur était donné de célébrer un événement de cette nature, ils ne pouvaient mieux tomber, ni rendre hommage à une personification plus pure et plus élevée de leur noble profession.

M. Cherrier a été toute sa vie avocat, comme on l'était en France du temps des D'Aguesseau, des Talon, et des Portalis; il est le dernier survivant de cette pléiade d'hommes remarquables qui honorèrent le Barreau canadien par leurs talents et leur intégrité. Contemporain des Papineau, des Viger, des Toussaint Pelletier, des Bédard, des Morin et des Roy, l'histoire de sa vie évoque les plus glorieux souvenirs, rappelle les événements politiques les plus émouvants de notre passé.

L'histoire du Barreau canadien est intimement liée à celle de notre patrie; ce sont les avocats qui, depuis la conquête, ont défendu les droits de leurs compatriotes, protégé leur nationalité.

Dans les sociétés modernes où l'éloquence joue un si grand rôle, les avocats sont naturellement appelés à exercer une influence salutaire ou funeste sur les destinées des nations. C'est en marchant sur les traces de leurs devanciers, en conservant, en ravivant les vieilles mœurs, les anciennes traditions, qu'ils continueront d'accomplir au milieu de nous leur noble mission.

La vie de M. Cherrier pourra leur être sous ce rapport d'une grande utilité; elle offre des exemples dignes d'être

suivis et démontre comment la profession peut s'allier avec la vertu, l'intégrité et le patriotisme.

M. Cherrier est né à Repentigny, le 22 juillet 1798. Son père était pauvre, mais il eut le bonheur d'avoir pour parent et pour protecteur un homme qui occupe une des premières places dans l'histoire de notre pays, l'hon. Denis Benjamin Viger. C'est à cette puissante protection que M. Cherrier est redevable, en grande partie, de son éducation, de ses succès et de sa fortune. Il fit ses études au collège de Montréal du temps que le célèbre M. Roque en était le principal; de tous ses compagnons de classe un seul vit encore, c'est le rév. Messire Joseph Aubry, professeur de théologie au petit séminaire de Ste. Thérèse.

Son cours d'études fini, M. Cherrier entra dans le bureau de son bienfaiteur, M. Viger, et se fit recevoir avocat, le 23 août 1822.

Les hommes de professions n'étaient pas nombreux à cette époque; et les professions libérales, comme la politique en avaient grandement besoin. Aussi, dès qu'un jeune homme de talent apparaissait, les encouragements et les sympathies ne lui manquaient pas. M. Cherrier entra en société avec un des avocats les plus distingués du temps, M. Louis Michel Viger, qu'on appelait généralement le *beau Viger*. Il se fit connaître promptement et ne tarda pas à briller au premier rang parmi les avocats du temps. On le voit bientôt figurer avec éclat dans les procès les plus remarquables de l'époque, dans les causes criminelles, civiles et politiques.

En mil huit cent vingt-sept, le procureur-général Stuart battu à Sorel, le château-fort, des gouverneurs et de la bureaucratie, par M. Wolfred Nelson, le candidat libéral, veut se venger des électeurs; il en poursuit un grand nombre pour parjure. M. Cherrier plaide leur cause et les fait acquitter.

L'année suivante, M. Waller du *Canadian Spectator*, M. Duvernay de la *Gazette*, M. Samuel Nelson, M. Lee de Québec et M. Chs. Mondelet de Trois-Rivières, sont arrêtés et traduits devant les tribunaux pour libelles séditieux contre l'administration de Lord Dalhousie. La question de l'illégalité de la composition du petit Jury assigné pour le procès de M. Waller fut plaidée avec une grande habileté devant la Cour du Banc du Roi par MM. Cherrier, Walker et Dominique Mondelet. M. Waller fut acquitté.

Dans les élections de mil huit cent trente deux, les réguliers tirent sans raison sur la foule dans la grande rue St. Jacques et tuent trois canadiens, Languedoc, Billette et Chauvin. Le peuple demande que les auteurs de cet acte odieux soient punis et M. Cherrier est chargé de prendre des procédés contre le colonel McIntosh et le capitaine Temple qui commandaient les troupes en cette triste circonstance.

En mil huit cent trente six, il prend part à la défense des gens de St. Benoit poursuivis pour avoir coupé la queue et la crinière de plusieurs chevaux appartenant à des bureaucrates.

M. Duvernay ayant dit que le jury choisi pour juger cette cause était un *packed jury*, une règle de Cour est émanée contre lui et donne lieu à un procès émouvant. M. Cherrier et M. Walker déploient un grand talent dans sa défense et soulèvent des questions de droit importantes. M. Duvernay est condamné néanmoins à un mois de prison.

En 1857, il figurait avec honneur parmi les avocats chargés de plaider la question seigneuriale devant le tribunal spécial établi en 1855; il représentait les intérêts des seigneurs. On trouve le plaidoyer qu'il fit en cette circonstance dans un volume intitulé: "Mémoire contenant un résumé du plaidoyer" sur les questions soumises par le Procureur-Général de Sa Majesté à la décision des juges de la Cour Supérieure.

Il serait trop long d'énumérer toutes les causes importantes plaidées par M. Cherrier pendant sa longue carrière professionnelle; je n'ai voulu mentionner que celles qui ont eu plus de retentissement, à cause de leur caractère politique.

Après M. Louis Michel Viger, M. Cherrier eut pour associés de 1832 à 1834 M. Laberge, jeune avocat de grands talents, de 1835 à 1841, M. Charles Mondelet qui le laissa pour monter sur le Banc, et de 1841 à 1860, l'Hon. A. A. Dorion et M. Wilfrid Dorion.

M. Cherrier avait épousé, en 1833, Dame veuve Coursol, mère de M. le juge Coursol. Il eut de ce mariage deux filles dont l'une est veuve de M. Senécal, jeune avocat de talent, mort il y a quelques années.

Les honneurs que les avocats sont heureux de conférer à leurs confrères les plus distingués n'ont pas manqué à M. Cherrier. Il a été bâtonnier de l'Ordre, ancien président du Barreau du Bas Canada; il est docteur honoraire de la faculté de droit de l'université St. Jean de Newyork.

A trois époques différentes, il aurait pu être juge, et la dernière fois juge-en-chef de la Cour d'Appel, ce poste le plus élevé auquel on puisse arriver par la profession. Sa conscience et sa modestie reculèrent devant les devoirs et les responsabilités de cette honorable position.

Quarante années de travaux incessants, d'études fatigantes avaient épuisé sa santé; il avait besoin de repos. Aussi, la mort de M. Viger l'ayant mis en possession d'une fortune considérable, il cessa de pratiquer. Mais il voulut rester avocat, garder même un peu ses vieilles habitudes; tous les jours encore on peut le voir se rendre à ce bon vieux bureau du coin de la rue St. Amable et de la rue St. Vincent où il a passé près d'un demi-siècle. La rue St. Vincent n'a pas eu d'amant plus fidèle et plus respectable; elle devra s'ennuyer, quand elle ne le verra plus passer; il lui rappelait tant de choses intéressantes! tant d'amis disparus!

La rue St. Vincent! on ne dirait pas à la voir ce qu'elle a été et ce qu'elle est encore. Elle est bien petite, on la parcourt en quelques pas, et cependant c'est là qu'ont vécu la plupart de nos hommes remarquables; que se sont agitées les questions les plus graves pour notre nationalité, qu'on a fait la politique depuis trois quarts de siècle; c'est là enfin qu'aux jours mauvais de notre histoire on se réunissait pour aviser aux meilleurs moyens de défendre la patrie en danger. Oh! si les vieux murs qui la bordent pouvaient parler avant de tomber. Peut-être, pourrions-nous bientôt recueillir ce qu'ils ont vu et entendu.

J'ai cru que je ne pouvais parler de M. Cherrier sans dire un mot, en passant, de cette rue St. Vincent avec laquelle il semble s'être identifié.

De ce qui précède le lecteur a dû conclure que la carrière professionnelle de M. Cherrier a été non-seulement longue, mais brillante et lucrative, autant qu'elle pouvait l'être, dans un pays où le travail de l'esprit est peu rémunéré. Lorsqu'on sait que les avocats de réputation font dans les autres pays de quarante à soixante mille

piastres par année, on n'ose pas dire le chiffre auquel on arrive ici après des années de travail et de persévérance. On réalise facilement en Canada, sans le vouloir, l'idéal de la profession qui est d'être pauvre et honnête; mais il est probable que M. Pasquier qui a dit cela n'avait pas l'idée qu'on pouvait arriver si près de cet idéal.

M. Cherrier a pu trouver dans la profession les moyens de vivre honorablement jusqu'au jour où il devint riche par héritage. Il a pratiqué heureusement dans un temps où le talent et l'intégrité suffisaient à un avocat; avec sa modestie, la dignité et la noblesse de son caractère, il aurait éprouvé bien des déboires de notre temps et aurait plus difficilement fait son chemin à travers tous ces avocats qui se disputent les miettes d'une profession épuisée.

M. Cherrier avait de la profession l'idée qu'en avaient ces avocats du dix-septième siècle qui ont porté si haut la gloire de leur Ordre, il la faisait respecter en la respectant lui-même. Il voyait dans la profession non seulement le moyen de faire de l'argent, mais encore de faire du bien à la société et de servir la justice.

Ce n'est pas de lui qu'on peut dire qu'il répandait l'esprit de chicane; au contraire il évitait les procès autant que possible et aimait mieux prendre la défense que la poursuite. Lorsqu'une fois il était convaincu qu'une cause était bonne, il déployait en faveur de son client une grande énergie, un dévouement sans bornes. Il ne faisait pas tout à fait comme M. Morin, il ne remboursait pas ses clients de la dette et des frais, lorsqu'il perdait leurs causes, mais il faisait tout en son pouvoir pour alléger leur sort. Il craignait tant de les exposer à des frais considérables qu'il ne leur conseillait presque jamais d'aller en appel.

Lorsqu'il prit M. Dorion en société, il n'avait, dans l'espace de vingt ans, porté que quatre causes devant la Cour du Banc du Roi, et ce fut un événement, lorsque M. Dorion qui avait perdu une cause qu'il croyait bonne, voulut en appeler. Admettons qu'un avocat qui serait aussi scrupuleux que cela aujourd'hui courrait risque de mourir de faim.

C'est à cette délicatesse de conscience et à sa modestie qu'il faut attribuer en grande partie les irrésolutions et les réticences qu'on lui reprochait. Il n'avait pas assez de confiance en ses forces et sa science et il craignait trop de se tromper. On parvenait difficilement à obtenir de lui une réponse catégorique; il y avait toujours un petit nuage dans ses opinions, un coin où le doute planait. Beaucoup d'hommes moins savants ne sont pas aussi craintifs.

Sa courtoisie envers ses confrères et les juges était merveilleuse. Pour rien au monde il eût voulu leur manquer d'égards.

Il se faisait remarquer dans ses plaidoyers par une grande érudition, une connaissance approfondie de notre droit, l'élevation et la vigueur des pensées, la noblesse du langage, et une solidité de jugement qui s'alliait avec la vivacité de l'esprit, la chaleur des convictions et les émotions d'une nature sensible.

C'était l'éloquence de ce bon vieux temps dont nous aimons tant à parler, éloquence admirable! qui ne puise ses inspirations qu'aux sources les plus pures de la science et de la vérité et qu'on a caractérisée par ces belles paroles: *Vir bonus dicendi peritus, l'honnête homme est habile à parler.*

Plût au Ciel que l'éloquence, ce don précieux fait à l'homme par Dieu, ne fût jamais qu'au service d'intelligences aussi distinguées, de cœurs aussi bien faits, que cette force motrice des âmes ne servit qu'à faire triompher le bien et la justice! Quel malheur, lorsqu'imitant le chant des sirènes, elle ne séduit les hommes que pour les conduire dans les abîmes! lorsqu'elle ressemble à ces flammes errantes qu'on voit dans la nuit briller au-dessus des marais!

Un mot du rôle politique de M. Cherrier avant d'aller plus loin.

Un mot suffira, car M. Cherrier a voulu appartenir tout entier au Barreau; le patriotisme et le dévouement ont pu seuls le décider à se jeter dans la politique, à une époque où elle n'offrait que des dangers et des déboires.

Mais, lorsque la patrie en danger réclamait les services de tous ses enfants, un homme de son caractère pouvait-il refuser de répondre à ce puissant appel? A la vue de ses compatriotes qui se levaient d'un bout du pays à l'autre pour revendiquer leur libertés outragées, pouvait-il s'abstenir?

C'était aux élections générales de mil huit cent trente quatre, les quatre-vingt douze résolutions venaient d'être votées par la Chambre d'assemblée; le peuple provoqué par le Gouverneur et les violences des bureaucrates était décidé plus que jamais à suivre ses chefs dans la voie de la résistance.

La réputation que M. Cherrier venait de se faire dans les procès politiques le désignait d'avance au choix des électeurs. On lui offrit le mandat du comté de Montréal où il fut élu.

Il siégea dans les sessions émouvantes de 1835 et 1836, vota avec la majorité, mais ne prit pas une part importante dans les débats orageux qui précédèrent l'insurrection. On arriva à 1837 au milieu de la plus grande excitation; le gouverneur appuyé par les autorités impériales repoussait les 92 résolutions et la Chambre d'Assemblée refusait les subsides. Il n'y avait pas d'entente possible.

Des assemblées publiques eurent lieu dans la plupart des comtés.

M. Cherrier était à St. Laurent avec M. Papineau; et quelques jours après il allait à St. Constant avec son émule en science et en vertus, M. Toussaint Pelletier. Il parla avec un grand succès, mais conseilla au peuple de se tenir dans les bornes de la légalité, de chercher dans les moyens constitutionnels les succès de sa cause.

Mais la destitution, comme juges de paix et officiers de milice, de ceux qui avaient pris part aux assemblées publiques, achevèrent d'exaspérer le peuple qui prit les armes pour empêcher le gouvernement d'exécuter les mandats d'arrestation lancés contre les principaux chefs de la population.

Le 25 Octobre, la grande assemblée de St. Charles avait lieu, et, un mois après, on se battait à St. Denis et à St. Charles. Le district de Montréal était mis sous la loi martiale et on arrêtait tous les hommes marquants dont on redoutait l'influence sur la population.

M. Cherrier fut du nombre des victimes; comme il n'eût pas de procès, il ne sut jamais exactement pourquoi il avait été arrêté, mais il est probable que ce fut pour la part qu'il avait prise aux assemblées de St. Laurent et de St. Constant. Les autorités le relâchèrent, le 21 mars 1838, à cause du mauvais état de sa santé, mais il resta prisonnier dans sa maison jusqu'au mois de juillet.

La conduite de M. Cherrier dans ces malheureux événements est une preuve de ce que certaines natures timides, irrésolues en apparence, mais dévouées, sont capables de faire sous l'empire d'un noble sentiment.

Depuis cette époque, M. Cherrier a fui l'arène parlementaire où il a constamment refusé de remettre les pieds, et il s'est même peu mêlé de politique en dehors de la Chambre. Cependant, lorsque l'hon. Denis Benjamin Viger, acceptant la position prise par Lord Metcalf sur la question du patronage, se sépara de Lafontaine et voulut gouverner avec Draper, M. Cherrier le suivit quelque temps. M. Viger était à ses yeux, comme aux yeux de tout le monde, un homme de bien, complètement dévoué aux intérêts de son pays; de plus c'était pour lui un protecteur, presque un père; il était naturellement disposé à lui donner la chance de résoudre les difficultés qui menaçaient de troubler encore la situation politique.

En mil huit cent soixante et sept, il sortit, un instant de sa retraite pour combattre la Confédération. Un soir dans une assemblée publique tenue à l'Institut Canadien-français, il retrouva sa vigueur d'autrefois pour démontrer les dangers qu'il voyait dans ce régime politique.

Considérons maintenant M. Cherrier en dehors de la profession et de la politique.

Appelé à parler depuis une douzaine d'années, dans une multitude de circonstances, il a prononcé souvent des discours remarquables. Citons en particulier son discours, lors de la grande démonstration qui eut lieu dans l'église Notre-Dame en faveur du pouvoir temporel du Pape, et qui lui valut l'honneur d'être fait chevalier de l'Ordre de St. Grégoire le Grand par Pie IX; le petit chef-d'œuvre de bon goût et de délicatesse qu'il fit en 1864, à l'occasion du vingt-septième anniversaire de la consécration de Mgr. Bourget et le dernier qu'il vient de prononcer au banquet de mercredi dernier.

Il a aussi écrit d'excellentes choses dans les journaux, entr'autres une biographie de M. Quesnel et une autre de son ami M. Panet, publiée, il y a quelques semaines, dans *l'Opinion Publique*.

J'ai déjà parlé des qualités qui caractérisaient les plaidoyers de M. Cherrier, ajoutons qu'on remarque surtout dans ses discours et ses écrits la justesse et la finesse des pensées, un esprit cultivé par les études littéraires et philosophiques, le goût du beau et du vrai, un choix heureux d'idées et d'expressions distinguées.

Il a pourtant quelquefois le défaut de ses contemporains, des phrases trop longues qui nuisent à la pureté et à l'élégance du style. Il a aussi, en parlant, des difficultés de prononciation et des hésitations qui le retiennent trop longtemps sur la première syllabe ou la moitié d'un mot.

La conversation de M. Cherrier est pleine d'intérêt, semée de traits piquants, de réflexions tour à tour sérieuses et joviales, d'anecdotes et de réparties charmantes. Personne plus que lui ne sait parler aux Dames ce langage délicat qu'elles aiment; personne ne fut jamais plus galant suivant les bonnes traditions. Il disait en riant qu'il n'avait remarqué qu'une lacune dans le banquet de mercredi, c'est qu'on ne l'eût pas appelé à répondre à la santé des dames.

Sa politesse est bien connue, toute sa personne est empreinte de bienveillance et de courtoisie. Toujours le

chapeau à la main, il salue à droite et à gauche, bien souvent, sans trop reconnaître les personnes à qui s'adressent ses politesses.

Lorsqu'il était en société avec les messieurs Dorion, il ne laissait jamais le bureau sans les saluer, ainsi que les clercs. Quelquefois, il revenait sur ses pas, lorsqu'il était déjà assez loin dans la rue, et rentrant dans le bureau il disait:

— Je vous demande bien pardon, M. Dorion, mais vous ai-je salué avant de partir?

— Certainement, répondait M. Dorion.

— Ah! j'en suis bien aise..... je vous salue M. Dorion... et il repartait.

Que dire maintenant de sa charité, de sa libéralité. Elles se sont manifestées avec honneur pour lui et ses compatriotes, dans toutes les occasions où des souscriptions publiques ont été faites dans un but charitable, religieux ou patriotique. Or, pour un pays où les grandes fortunes sont rares, ces occasions sont, on le sait, très nombreuses, les mêmes personnes sont bien obligées de payer souvent de leur personne.

Et, cependant, on ne connaît pas toutes les charités de M. Cherrier, on ne sait pas tout que sa main droite donne, sans que sa gauche le sache; car, chez M. Cherrier la vertu existe, pure de tout alliage, l'amour propre et l'ambition n'y sont pour rien; il fait le bien pour le bien, pour être agréable à Dieu et obéir aux impulsions de sa bonne nature.

On lui reproche quelquefois de ne pas faire fructifier ses capitaux dans son intérêt et celui du public, d'arrêter l'élan des affaires et du progrès dans certaines parties de la ville, en laissant à l'état de lots vacants, des terrains magnifiques qu'il refuse de vendre.

M. Cherrier n'est pas un homme d'affaires et il ne désire pas l'être. Il n'a voulu être qu'une chose dans sa vie, avocat et homme de bien. Ne pouvant plus être avocat, il se contente d'être homme de bien; fatigué d'ailleurs, incapable de se livrer à des occupations sérieuses, il aime mieux donner que spéculer, contribuer à la construction des maisons d'éducation et de charité et des églises que de prendre des parts dans les sociétés de commerce et d'industrie. Qui lui en fera un crime?

La vie de M. Cherrier offre le spectacle d'une riche nature perfectionnée par le sentiment religieux, illuminée par le flambeau de la foi. C'est grâce à cette lumière qu'il a pu marcher toujours si droit dans la voie du bien, pratiquer toutes les vertus, remplir si parfaitement tous ses devoirs envers Dieu et envers la société.

Quoiqu'on en dise, la philosophie seule formera difficilement un honnête homme comme M. Cherrier, un homme dont la vie depuis les ardeurs de la jeunesse jusqu'aux glaces de la vieillesse, est un enchaînement de bonnes actions, d'actes de vertu.

Il est vrai que ce n'est pas souvent que la religion est aussi bien comprise, aussi bien pratiquée.

M. Cherrier jouit déjà sur cette terre des récompenses promises à celui qui a bien vécu, malgré une faible constitution, il est arrivé sain de corps et d'esprit, entouré du respect universel à cette heureuse vieillesse dont parle l'Écriture sainte. Il a prouvé, mercredi dernier, combien il a conservé la clarté de ses idées, la fraîcheur de ses sentiments.

Je trouve dans Saint-Simon un portrait de d'Aguesseau qui ressemble tant à M. Cherrier que je ne puis résister au désir de le reproduire: "Il était bon, humain, d'un accès facile et agréable; il brillait par une plaisanterie fine qui ne blessait jamais personne; il était poli sans orgueil, noble sans prodigalité; sa taille était médiocre, sa figure ouverte conserva son agrément dans sa vieillesse."

Citons maintenant, en terminant, les paroles remarquables que d'Aguesseau lui-même adressait aux avocats et qui s'appliquent si bien à M. Cherrier:

"Dans votre vieillesse vous jouirez de la gloire d'un orateur et de la tranquillité d'un philosophe. Vous reconnaîtrez que l'indépendance de la fortune vous a élevés au dessus des autres hommes et que la dépendance de la vertu vous a élevés au-dessus de vous-mêmes."

L. O. DAVID.

P. S.—Plusieurs parties de la vie de M. Cherrier auraient demandé plus de développements, mais nous n'avons voulu faire qu'une esquisse pour le moment.

L. O. D.

LE BANQUET.

Mercredi soir, un grand nombre d'avocats et plusieurs juges de toutes les juridictions se réunissaient à l'hôtel Ottawa, présentaient une adresse remarquable à M. Cherrier qui répondait de la manière la plus heureuse et prenaient part après cela à un des plus beaux banquets qui aient eu lieu à Montréal.

Le propriétaire de l'établissement, M. Stephens, avait voulu donner une idée de ce qu'on était capable de faire chez lui, il n'avait rien épargné pour qu'on parlât du banquet du 28 Septembre et on en parlera.

Ceux qui disent que les avocats ne savent faire qu'une chose, — parler, auraient ajouté, s'ils les avaient vus, mercredi dernier, qu'ils mangent au moins autant qu'ils parlent.

Le fait est qu'ils ont parlé en mangeant et mangé en parlant et même en écoutant, car, il faut le dire, eux qui aiment tant qu'on les écoute et qui ont tant besoin de la patience des auditeurs, ont peu donné l'exemple du silence et de l'attention. Les avocats sont peut-être un peu comme les augures, ils ne peuvent s'entendre parler sans rire.

Il y a eu pourtant de magnifiques discours en réponse aux santés. Il suffit de nommer les orateurs ; les juges Mondelet, Monk, Loranger, Coursol, Armstrong, M. Cherrier, M. Doherty, le Bâtonnier du Barreau, qui présidait, l'hon. M. Dorion, M. Bureau, bâtonnier des avocats de Trois-Rivières, M. Lacoste, et MM. Cassidy et Chapleau qui répondirent tous deux à la santé des Dames, le premier en sa qualité de vieux garçon actuel, l'autre en sa qualité de futur vieux garçon, déjà pas mal avancé. Ils furent spirituels, éloquentes comme toujours.

« Il me manque une côte, dit M. Cassidy, en cherchant avec sa main sur sa poitrine. Où est-elle ? Je veux la trouver. »

Après avoir cherché, quelque temps, il l'a trouvée chez la femme, cette côte à laquelle il tient tant en apparence, mais si peu en réalité.

MM. Lefebvre et Maillet prouvèrent qu'aucune gloire ne manque au Barreau de Montréal et qu'il renferme deux des plus belles voix du pays, peut-être les deux plus belles.

M. Cherrier s'est surpassé, mercredi soir ; de l'aveu de tout le monde, il n'a jamais mieux parlé. Il y a des orateurs qui diminuent en vieillissant, il paraît que ce n'est pas le cas pour M. Cherrier. Nous regrettons de ne pouvoir publier aujourd'hui ce magnifique discours, ainsi que celui de M. le juge Loranger qui a raconté l'histoire du Droit, de ses luttes et de ses triomphes, avec cette brillante éloquence que le pays admira autrefois. Plusieurs autres discours mériteraient d'être reproduits ; ce sera pour le prochain numéro.

L. O. D.

PER VIAS RECTAS.

(IL FAUT FILER DROIT.)

Traduction libre.

BENJ. SULTE, Ecr., auteur des "Laurentiennes."

Mon très cher poète. — Vous me demandez des nouvelles de l'ancienne capitale. Que pourrais-je vous dire, que le télégraphe ou les journaux ne vous ont déjà dit et mieux que ne saurait vous l'écrire un solitaire, qui n'a pour habitués que des oiseaux, des fleurs et des livres. Sans doute j'ai beaucoup d'amis : je devrais être gai comme pinson. Rabelais, Audubon, Longfellow, Racine, Washington Irvine, Walter Scott m'entourent, doués les uns comme vous savez, d'un fonds de gaieté inaltérable, les autres, pleins de sens, de réflexion et de verve.

Assis dans ce petit *sanctum* qui ne vous est pas inconnu, ombragé de "pins murmurants" et d'ormes méditatifs, je laisserai donc, comme les vieillies s'allongent, courir ma vagabonde plume pour vous amuser ou vous ennuyer à votre guise. Nous en avons fini pour cette année avec la canicule, les élections et les sauterelles. Dieu en soit loué ! une de ces épreuves à la fois eût suffit : jugez des profondes malédictions auxquelles les trois combinées ont dû donner lieu. Nos touristes sont de retour ; et le vent dans la vieille, la scientifique, la soporifique cité est aux *at home*, aux danses et aux dîners.

Les grands dînent, les petits dansent, le peuple dîne, et somptueusement même, grâce à la générosité et à la munificence des heureux et des malheureux candidats parlementaires, dont plusieurs, plutôt "que de voir périr la patrie" par leur absence des Chambres ont jeté par les rues, d'abord leur réputation, le plus mince de leurs succès, dépensant leurs écus, ce à quoi ils tenaient d'avantage. Quel puissant instinct chez le patriote, que celui du salut de la patrie ! *amor patriæ omnia vincit*. Chacun donc, s'amuse sagement, chacun danse, dîne ou fait dîner. Le comte Dufresne dîne et fait dîner. O le brave homme que celui là ! Je vous entends vous écrier "De qui parlez-vous ?" Eh bien : Je parle d'un illustre savant scandinave, un saga d'Islande, un *spor'sman*, un *yatchman* de la verte Erin, un navigateur capable de faire la barbe à Cook, à Bougainville, un rusé diplomate. Prenons les choses de plus haut. Vous vous rappelez sans doute la visite que le prince Napoléon, le cousin du monsieur de Chiselhurst, jadis empereur des Français, nous faisait ces années dernières : vous n'avez sans doute pas oublié d'avoir feuilleté à la bibliothèque parlementaire, parmi les superbes volumes à nous présentés par le gouvernement impérial, un grand octavo illustré, contenant la relation d'un voyage entrepris par le prince Napoléon en Islande et au Spitzberg, dans son beau *yatch* de 1,100 tonnes, la corvette à hélice "La Reine Hortense." Un des dessins exhibit, au milieu de la banquise la majestueuse corvette, faisant jaillir de sa proue des flots d'écume et remorquant une svelte goëlette de 80 tonnes, le schooner *yatch* "Foam" commandé par un noble lord : le voyage pour cette dernière surtout devait être scabreux et périlleux, au sein des glaces et des brumes polaires.

Depuis une quinzaine de jours l'ex-commandant du *Foam* s'est installé sur le point le plus dominant de notre cité — notre citadelle. Sa courtoisie, sa généreuse hospitalité, l'amabilité de la comtesse, sa femme, sont dans toutes les bouches. Il se nomme, ce brave marin, Lord Dufferin, ou, si vous l'aimez mieux, en français, le comte Dufresne.

Il nous vient avec un arôme scientifique, une auréole littéraire, entouré en sus du prestige d'une descendance doublement illustre, puisqu'il appartient à la pairie d'Angleterre "la plus belle société moderne, depuis le patriciat romain," a dit le vicomte de Châteaubriand. D'un côté, il hérite des saillies fines de son ancêtre le fameux Richard Brinsley Sheridan ; de l'autre, l'honorable madame Norton, sa tante, lui a légué le secret d'envelopper sa phrase dans l'idiome élégant d'Addison.

Si l'illustre auteur du *Génie du Christianisme* avait une idée si élevée de la pairie anglaise, ce n'est pas moi qui l'aimerais. Bien que sur cette terre de l'Amérique nos aspirations soient plutôt démocratiques, nous ne pouvons nous défendre de la conviction que nos ancêtres descendaient de la glorieuse France monarchique, longtemps avant que la guil-

lotine de 1793 eût fait disparaître cette généreuse noblesse, bien longtemps avant l'ère de la commune de Paris.

Vous savez qu'en Angleterre, il y a cinq degrés de noblesse. 1o. Ducs (du latin *Dux*, chef d'armée.) 2o. marquis (*Marchis*.) Gouverneur de marches ou provinces. 3o. Comte (*conus*, compagnons du roi.) 4o. Viscomte, (député comte, dans l'absence du comte.) 5o. Baron, vieux titre Normand ou vieux Saxon. Ajoutez un sixième degré, 6o. Les Archevêques, Evêques, Lords Spirituels. Les principaux privilèges de la noblesse sont : 1o. Immunité de la contrainte par corps pour dette dans leur personne, et dans la personne de leurs serviteurs jusqu'en 1770, etc. 2o. L'exemption de prêter serment comme jurés dans les procès criminels sur leurs pairs et le droit de répondre sur leur honneur au lieu de sur leur serment. 3o. Garanties spéciales par la loi contre les écrits ou paroles diffamatoires. 4o. Le droit dans les procès d'importance de prendre leur siège sans se découvrir.

Un seul pair (lord Kinsale) a le droit de se présenter sans se découvrir, devant le souverain, etc.

Passons du général au particulier.

Frederick Temple Hamilton Blackwood, baron Dufferin et Clanboye, est d'extraction écossaise, il descend d'Adam Blackwood, conseiller privé de la belle et infortunée Marie Stuart, reine d'Ecosse. Un autre ancêtre, John Blackwood, possédait dans le comté de Dawn, Irlande, un domaine, qui fut séquestré en 1687, par le parlement de Jacques II, mais le prince d'Orange, en montant sur le trône, le lui rendit. Pour le reste, voir *Dubrett* ou *Burke*. Sa devise est, comme dit plus haut :

Per vias rectas.

Deux travaux littéraires fort attrayants, donnent au nom de "Dufferin," un attrait tout particulier aux yeux du monde littéraire.

L'un, magnifique volume illustré, est une étude humoristique écrite par la mère du noble comte en 1863.

C'est une série de traits mordants, une parodie de la carrière aventureuse d'une enthousiaste anglaise, à Constantinople, en Palestine, etc. Il lui faut pour drogman, un homme qui paie de mine, elle a le malheur de choisir un Grec, d'une stature imposante, remarquable pour la dignité de ses allures, ses grands saluts. C'est à ce drogman, véritable scélérat qu'elle confie son précieux caniche "Bijou" à Constantinople. Le drogman a pour mission d'accompagner Bijou dans les rues de la ville Byzantine, il finit par s'ennuyer de ce soin et un bon jour, il se présente devant sa maîtresse, lui fait une profonde révérence et lui exhibe les oreilles et la queue de ce pauvre Bijou, assassiné, dit-il, par les féroces chiens de Constantinople. C'est tout ce qu'il en reste. Il reçoit son congé. Est-ce une parodie des aventures de Lady Hester Stanhope, l'amie de Lamartine ? Est-ce un *take off* de Lady Ellenborough, avec son *chuckle* chéri ? non, ce n'est qu'un personnage imaginaire.

Ce dernier livre est intitulé : *Lisings from Low Latitudes*, et l'autre, *Letters from High Latitudes*.

Lisings from Low Latitudes, par son format de luxe et la beauté de ses dessins, aura un succès de salon : car le prix élevé (\$6.50) auquel il se vend ne le met pas à la portée de tous. Cependant quel est le littérateur canadien en deça de la quarantaine qui se refusera le plaisir de feuilletter ces pages spirituelles, tracées par une comtesse élégante et lettrée. C'est une belle prérogative que celle du génie, chez la femme aussi bien que chez l'être barbu, qui s'affuble si modestement du titre de roi de la création : si la France est glorieuse de ses Sévigné, ses De Staël, ses Genlis, ses D'abrantès, ses Récamier, le génie a laissé sa marque indélébile sur plus d'une blanche fille d'Albion, Mrs. Shelley, Mrs. Hemans, Mrs. Trollope, Harriet Martineau, les Landor, les Strickland, les Norton.

* *

A vous qui avez des goûts littéraires, de chercher parmi les gouverneurs sous le régime français, un type, qui ressemble au noble lord, auquel notre gracieuse Reine vient de confier le sceptre de Vice-Roy de toute l'Amérique Britannique, dont le territoire, bien que moins peuplé, excède en étendue celui de l'orgueilleuse république, notre voisine comme vous savez. Dirons-nous que le comte de Dufferin rappelle le savant et lettré comte de la Galissonnière ?

Les *Lettres des Hautes Latitudes* résument avec grâce la course du "Foam" depuis le 2 juin au 15 Septembre 1856.

Ce récit renferme, entre autres choses de savantes théories sur les fameux *Geysers* ou sources thermales de l'Islande et ces singulières éruptions y sont décrites avec une rare clarté : leur examen me mènerait trop loin : le livre a été traduit en français, par de Lanoye : il vient d'être cité, dans un ouvrage par des savants Français : "Tremblements de Terre et Volcan," publié par Hachette et le compte-rendu que les appendices renferment sur la température de la mer polaire, a servi de base à des savants d'Allemagne dans de profondes études récemment publiées à ce sujet.

Bien que le *Foam* ne jaugeât que 80 tonnes, pas moins de dix-sept personnes en composaient l'équipage. La mise en scène se composait de lord Dufferin, navigateur ; Iaga, artiste ; Sigurda, fils de Jonas, natif d'Islande, étudiant en loi, William Wilson, valet-jardinier, natif du Cap de Bonne-Espérance, Albert Grant, maître d'hôtel, horloger, William Webster, cuisinier en sous-ordre, menuisier, Taxedernuste, John Beris, cuisinier-en-chef, plus tard, acrobate, récemment des gardes de la Reine, plus tard, "Maid Marian."

Ebenezer Wyse, maître ; mineur de la Californie.

William Leverett, second.

William Taylor, pourvoyeur de viande.

Charles Parne,	} matelots.
Thomas Scarlett,	
Thomas Selcher,	
Henry Leverett,	
John Lock,	

William Wynhak, mousse.

Un allemand versé dans la capture des moustiques.

Un coq qui chantait régulièrement au point du jour.

Une chèvre

Un renard d'Icelande.

Un ours blanc.

Dames et cavaliers parlant l'idiome Islandais.

Norse, Japon et Français.

Scène : Quelquefois sur le *Foam*, quelquefois en Iceland, au Spitzberg ou en Norvège.

(God save the Queen.)

Ne voilà-t-il pas un programme et des acteurs, qui nous promettent un drame étonnant, palpitant d'intérêt et de nouveauté, pendant une course de deux mille lieues.

Lord Dufferin fut assez heureux après quelques jours d'at-

tente de voir une magnifique éruption du Grand Geyser, une colonne d'eau brillante de lumière et de vapeurs, s'élançant en gerbe argentine, se divisant en plusieurs jets, d'une incomparable beauté, puis ce magique spectacle, ces fantastiques eaux thermales, reprenant leur calme habituel et disparaissant dans la cavité de leur singulier entonnoir, le tout est exposé avec un coloris de style, une clarté d'expression, qui vous fait presque assister en personne aux convulsions du monstre en courroux.

Pour saisir sous tous ses aspects la théorie de lord Dufferin sur les *Geysers* d'Islande, il faudrait avoir sous la main les découvertes de *Tyndal on Heat* aussi bien que celles du savant chevalier Bunsen : les unes et les autres me manquent.

C'est sur les flancs volcaniques du Grand Geyser même que le noble comte fit la connaissance pour la première fois du prince Napoléon, et où il lui offrit l'hospitalité de sa tente. Cette amitié se cimentait par de petits présents, et en retour pour une superbe paire de candélabres bronzés, que le prince offrait à l'aventureux *yatchman* et qu'il nous a été donné d'admirer sur la citadelle de Québec, ce dernier lui faisait cadeau d'une magnifique carabine.

Quelle singulière région que cette Islande avec ses glaciers perpétuels, ses eaux thermales, tour à tour tranquilles, tour à tour en ébullition, au sein des frimas — ses Sagas — ses vivaces traditions littéraires, son dieu Odin, (*Letters from High Latitude*) dont la cosmogonie et le rituel nous ont été transmis par des archéologues Islandais. Parmi presque toutes les anciennes races scandinaves, c'est en Islandais que sont rédigés les vieux M.S. C'étaient des diplomates Islandais qui conduisaient les relations diplomatiques des Cours du Nord. Les relevés typographiques de l'ère la plus reculée sont tracés en cette langue. La première ébauche d'histoire en langue vernaculaire est celle de Snorro Sturleson : elle est rédigée en dialecte Islandais.

« Elle portait le nom de *Heimskringla*, parce que ce mot se trouvait le premier dans le manuscrit, et résumait l'histoire des rois norvégiens depuis les temps fabuleux, à venir à l'année 1150, de l'ère chrétienne. Elle raconte, dit lord Dufferin, avec tant d'art et de tact, qu'elle semble combiner la force dramatique de Macaulay, avec la peinture des caractères de Clarendon et la causerie familière de Pepys. » Snorro Sturleson eut une mort tragique : sa convoitise lui fit épouser à la fois deux riches héritières : deux femmes à la fois pour un homme, en Islande ou ailleurs, peuvent causer des embarras matrimoniaux et ses trois gendres l'assassinèrent une sombre nuit de septembre en 1241, à Beckholt. Le siècle de Snorro fut une ère remarquable pour les lettres.

Puis le savant écrivain nous raconte la découverte du Groënland par Eric le Roux. En faveur des habitants, le Pape Nicolas émanant en 1448, un bref, leur accordant un nouvel évêque et des pasteurs, pour marquer son approbation de leurs efforts — et en considération de ce qu'ils ont élevé plusieurs temples sacrés et une superbe cathédrale. « Puis tout disparaît pendant quatre siècles, comme une vision, et des missionnaires le découvrent de nouveau au 19e siècle. » Je n'en finirais pas, mon très cher poète, si j'entreprenais de vous retracer toutes les intéressantes choses que le noble comte nous rapporte sur l'Islande. Enfin embarquons avec le noble Lord, dans le *Foam*, le prince Napoléon est un bon prince et nous touera, avec sa puissante corvette *La Reine Hortense*. Cinglons pour le grand nord, le Spitzberg et le pic volcanique de Jan Mayen, qui s'élanche de l'océan, haut de 6,870 pieds. Quand, au sein des brumes, en 1614, le capitaine Fotherby découvrit pour la première fois Jan Mayen, en attendant le bruit des vagues sur la base du mont Beevenberg, il s'imagina avoir découvert un nouveau continent. Lisez, si vous le pouvez sans frémir, le sort des sept matelots hollandais laissés pour y hiverner en 1633. Au printemps suivant, le secours venait, mais trop tard, à la flotte hollandaise ; on lisait dans le journal des sept infortunés le récit poignant de leur agonie, au milieu du froid, au prises avec le scorbut.

Une des plus fraîches peintures que l'on trouve dans le volume, est celle qui retrace, à bord de la *Reine Hortense*, une coutume traditionnelle des marins français, lorsque leur vaisseau, aborde pour tout de bon, le bord de la banquise dans les *mers glaciales* comme les nommait, l'amiral de la *Roncière*, le commandant de la corvette Française.

Le Père Arctique.

Ce redoutable personnage, vêtu de la dépouille d'un ours polaire, muni d'une longue barbe blanche, et de berniques vertes, avec un chapeau tricorne penché vers l'oreille gauche, précédé d'une musique infernale et bien d'autres monstres hideux se présente au gaillard, avec une planche sur laquelle était écrit "Le Père arctique" — qu'il offrit à l'officier de quart, comme sa carte de visite — Puis, vint un vrai sabat, sur tous les coins du pont — les vergues et les haubans se couvrirent de diables rouges — de singes noirs et de mille autres monstres grotesques. Pour compléter l'illusion, une grêle de pois, fut lancée des vergues, pour simuler la tempête déchainée, les marins français avaient aussi la figure enduite de farine pour représenter une tombée de neige.

Plus tard, une harangue fut prononcée par le chapelain du Père Arctique, et le tout se termina par de copieuses libations de spiritueux.

Je craindrais, mon cher poète, d'abuser de votre patience, si je ne savais combien, les lettrés, qu'ils soient gouverneurs ou simples particuliers, vous plaisent. Vous vous rappelez sans doute, l'éloquent discours que le noble comte prononçait, le 11 juin dernier à Belfast, avant de s'embarquer pour le Canada et qu'il terminait par ces belles paroles :

« Like a virgin goddess in a primeval world, Canada still walks in unconscious beauty among her golden woods and along the margin of her trackless streams, catching but broken glances of her radiant majesty, as mirrored on their surface and scarcely dreams as yet of the glorious future awaiting her in the Olympus of nations. »

Est-ce bien tourné, cela ! Eh bien, le genre humoristique est manié avec une égale grâce par le noble comte — qui sait se tirer admirablement des mauvais pas. Voici un échantillon d'un discours de circonstance qu'il lui vint en tête de débiter, en réponse à une pompeuse harangue latine que l'évêque de la capitale d'Islande lui fit en présence des sommités officielles, et du beau sexe de Reykjavik.

« Viri illustres, insolitus ut sum ad publicum loquendum, ego propro respondere ad complimentum quod recte reverendus prelatius mihi fecit in proponendo meam salutem : et supplico vos credere quod multum gratificatus et flattificatus sum honore tam distincto. »

« Bibere, viri illustres, res est, que in omnibus terris, domum venit ad hominum negotia et pectora : (1) requirit haustum longum, haustum fortem, et haustum omnes simul : (2) ut ca-

nit Poeta, unum tactum Naturæ totum orbem facit consanguineum, (3) et hominis Natura est bibere (4).

"Viri illustres, alterum est sentimentum equaliter universale: terra communis super quam septentrionales et meridionales eadem enthusiasma convenire possunt: est necesse quod id nominarem? ad pulchrum sexum devotio!

"Amor regit palatium, castra, lucum. Dubito sub quo capite vestram jucundam civitatem numerare debeam factum? non Regem! Castra? non milites! lucum? non ullam arborem habetis! Tamen Cupido vos dominat haud aliter quam alios, —et virginum Islandarum pulchritudo, per omnes regiones cognita est.

"Bibamus salutem earum, et confusionem ad omnes bacularios: speramus quod eæ caræ et benedictæ creaturæ invenient tot maritos quot velint,—quod geminos quot tanis habeant, et quod earum filie, maternum exemplum sequentes, gentem Islandicam perpetuent in sæcula seculorum."

Il paraît que Lord Dufferin a fait l'acquisition de tous les ouvrages canadiens qu'il a pu trouver à Québec.

Mon cher poète. Vous pouvez faire ce que vous voudrez de ma lettre.

Sillery—près Québec, 16 sept., 1872.

J. M. L.

Note au bas du chapitre.—"As the happiness of these quotations seemed to produce a very pleasing effect on my authors, I subjoin a translation of them for the benefit of the unlearned.

(1) Comes home to men's business and bosoms.—*Paterfamilias, Times.*

(2) "A long pull, a strong pull, and a pull altogether."—*Nelson at the Nile.*

(3) "One touch of nature make the whole-world kin."—*Jeremy Bentham.*

(4) Apothem by the late Lord Mountcoffehouse.

(5) "Love rules the court, the camp, the grove."—*Venerable Bede.*

A MA JEUNE AMIE LÉLIE D.....

Eclairez les jours de la vie, ils ne seront plus
ce qu'ils sont.—*Chateaubriand.*

Pourquoi me demander si de la poésie
Mon âme sait encore retrouver les accents?
Dans les parts d'ici-bas, celle que j'ai choisie
N'a pas de tout bonheur écarté mes instants.

Pour moi, la poésie est le rêve qui passe;
Un penser fugitif, un mouvement d'espoir;
C'est un moment d'arrêt au labeur qui me lasse;
Un sourire aux objets qu'on ne doit plus revoir.

C'est quand je reste seul à suivre mes pensées,
Le souvenir confus de tous ceux que j'aimais;
C'est un retour distrait vers les heures passées
Ce fantôme qui marche et ne pose jamais.

C'est, aux heures du soir, la riante chimère
Qui me ramène aux temps, pour toujours effacés,
Où je pouvais, enfant, embrasser une mère.....
Elle dort à cette heure au champ des trepassés!

C'est dans ma pauvreté, le plaisir d'être retiré
En offrant un sourire à l'humble délaissé:
Et de montrer à tous un visagé facile,
Mais à ceux-là surtout dont le cœur est blessé.

Ma poésie est-là, sous mon toit sans richesse,
Où, seule, l'amitié fait entendre sa voix.
Ah! plutôt qu'échanger contre l'or la tendresse
Je veux demeurer pauvre et poète à la fois!

D'autres ont vu, c'est vrai, s'envoler avant l'âge
Au contact du présent leurs rêves d'avenir
Si leur front a ployé sous les coups de l'orage
C'est qu'ils ont du passé perdu le souvenir.

Quand parfois des revers, la main sur nous s'arrête
Et livre nos projets au vent de la douleur,
Le secret d'être heureux, c'est de rester poète.....
Le souvenir!... voilà le poème du cœur.

Septembre 1872.

LORD ELGIN ET LORD DUFFERIN.

Il me souvient, bien que je fusse alors très-jeune d'avoir assisté à l'inauguration de l'Université-Laval et à la première collation des premiers diplômés qui y furent donnés; c'était je pense en 1852, Lord Elgin alors gouverneur-général du Canada qui présidait cette imposante cérémonie y fit un discours en langue française, dans lequel entre autre chose il disait ceci, "réunissons-nous donc tous catholiques et protestants pour promouvoir la belle et grande cause de l'éducation;" cette phrase m'avait frappé à cause de la difficulté relative que présente la prononciation du commencement à celui qui parle un idiome étranger.

Quelle auguste et noble figure que celle de lord Elgin, quels beaux souvenirs il a laissés en Canada, spécialement parmi la population canadienne! Comme il aimait lui aussi à constater l'état de l'éducation dans la Province, à visiter les établissements enseignants depuis l'antique séminaire de Québec jusqu'aux classes élémentaires des frères de la doctrine chrétienne.

La population respectueuse se découvrait avec empressement sur son passage, dans les rues de Québec, où il se promenait presque toujours à pied; nous autres, petits écoliers qui ne pouvions apprécier ses mérites, nous lui donnions, instinctivement pour ainsi dire, cette marque de respect, à laquelle il ne manquait jamais de répondre par un salut gracieux.

Aussi quels regrets il laissa parmi nous, quand le gouvernement anglais le rappela pour lui confier les missions diplomatiques les plus importantes.

Lord Elgin est mort aux Indes, au service de son pays, justifiant ainsi l'allégorie de ses armes qui représentent deux de ses ayeux supportant la couronne britannique, autant qu'il m'en souvient, car j'écris de mémoire, avec cette devise: *Fuimus*, "nous avons été," expression d'un regret fier mais résigné pour le passé glorieux de son antique famille; on sait en effet que lord Elgin descendait des anciens rois d'Ecosse.

Je passe avec joie les souvenirs plus ou moins agréables que nous ont laissés les successeurs de lord Elgin pour arriver à noble lord qui, dans quelques mois s'est acquis une immense

popularité et qui fait en ce moment les délices de la haute société québécoise.

Comme son illustre prédécesseur dont je viens de parler, et en sa qualité de littérateur distingué, il aime l'éducation et s'intéresse à son avancement et à ses progrès, c'est pourquoi il a voulu tout voir par lui-même; il a visité toutes les maisons d'éducation, depuis la grande Université-Laval jusqu'à la modeste école des frères à St. Roch; et non-seulement les établissements d'éducation, mais encore les institutions de bienfaisance et de charité reçoivent de sa part une visite et une attention toute spéciale.

Sa belle et noble épouse, la comtesse Dufferin l'accompagne partout, et fait entendre sa voix mélodieuse pour demander, dans l'accent français le plus pur, un grand congé pour les élèves. Aussi distinguée qu'élégante, elle joint à ces qualités celle d'être sans prétention, et d'être exempte de cette morgue britannique qui souvent est le propre de ceux qui possèdent des grands noms.

Lord Dufferin est riche, très-riche même, mais il dépense royalement sa royale fortune, la *bienfaisance et le plaisir*, c'est-à-dire des largesses et des bienfaits répandus à profusion, une succession non interrompue de dîners, de bals, de *at home* et de réceptions particulières, tel est l'emploi des grands revenus qu'il possède, et dont il est bien digne de jouir.

Un heureux hasard m'a fait tomber sous les yeux la mention élogieuse faite, en 1859, dans un journal français par un critique distingué, M. Léon de Wailly, de l'ouvrage publié par lord Dufferin à cette époque.

Voici comment s'exprime M. de Wailly:

Parmi les livres plus sérieux citons d'abord les lettres écrites des régions polaires par lord Dufferin et traduites de l'anglais par F. de Lanoye. Quand je dis sérieux, entendons-nous, ces lettres sont agréablement et même gaiement écrites, et tel qu'on peut les attendre d'un homme d'esprit et d'un homme de bonne compagnie, mais le fond en est sérieux et vous pensez bien que ce n'est pas uniquement pour son plaisir qu'on va au Spitzberg.

Si le voyage de lord Dufferin est illustre ne vous attendez donc pas à des vignettes de pur agrément, l'illustration n'a rien de futile, elle sert à élucider le texte, à lui donner en quelque sorte la main pour l'aider à franchir les endroits obscurs et difficiles."

S'il reste encore des exemplaires de cette traduction, quelque libraire devrait se les procurer, il serait certain de les écouler promptement, tant à cause de l'intérêt que doit offrir cet ouvrage qu'à cause de l'affection et de la sympathie qui entourent l'illustre auteur.

Québec, 20 septembre 1872.

B.

NECROLOGIE.

LA COMTESSE DASH.

La comtesse Dash est morte à Paris, le 9 septembre. Depuis longtemps ce triste événement était prévu, et c'est miracle que la science ait pu prolonger sa vie pendant une période aussi longue.

Mme la comtesse Dash n'était autre que la marquise douairière Poloir de Saint-Mars. Un rhumatisme goutteux la retenait au lit depuis le 25 juin, mais bientôt la maladie s'aggrava à un tel point, qu'on désespéra de la sauver. Sa nièce, Mlle Mathilde de Cisterne, assistée de quelques amis, ne la quitta point pendant ses longues souffrances, et Mme la comtesse Dash, avec la résignation la plus chrétienne, vit arriver la mort.

La paralysie s'empara du cerveau, et elle rendit le dernier soupir.

C'était une des figures les plus originales et les plus sympathiques de ce siècle. Ce n'était pas une femme de lettres dans la vulgaire acception du mot; c'était une grande dame, une femme du monde, qui prenait la plume comme d'autres ont pris l'aiguille ou le pinceau après de grands revers de fortune; et il se trouve que cette femme de salon, n'ayant jamais songé qu'aux choses mondaines et élégantes de sa vie, avait tout à coup autant d'esprit, d'imagination et de style que les écrivains de profession. Cela est fait pour dérouter les théories de certaines personnes qui se figurent qu'il faut être bohème et avoir vécu dans un grenier pour cultiver les belles lettres avec succès.

Il faut convenir, toutefois, que ces exemples sont rares, et nous n'avons encore ici que quelques grandes dames que l'on puisse qualifier d'écrivains remarquables; à leur tête, Mme de Sévigné, Mme de Staël, la comtesse d'Orléans et la comtesse Dash.

Nous parlions plus haut des revers de fortune qui obligèrent Mme la comtesse Dash, ou plutôt Mme de Saint-Mars, à se créer une ressource. Le sujet est ici fort délicat et si Mme Dash relève de notre jugement comme écrivain, il n'en est pas de même de la femme privée, et il n'y a lieu d'attendre que d'elle-même l'histoire de sa vie.

Il y aurait un chapitre fort curieux à écrire sur les faits qui amenèrent le choix d'un pseudonyme ou, pour mieux dire, du nom de guerre de la comtesse. Plusieurs personnes de sa famille y tenaient absolument, mais lequel choisir?

Elle allait beaucoup alors dans les salons de la princesse Koltzow Massolky (comtesse d'Orléans d'Istria), où se trouvaient à presque toutes les réunions Victor Hugo, Balzac, Alexandre Dumas, Eugène Sue, Frédéric Soulié, etc., etc.

Un soir, Mme de Saint-Mars voulut à tout prix recevoir le baptême qu'on lui avait promis. On hésitait entre plusieurs noms, lorsque la princesse Koltzow dit tout à coup:

—Eh bien! que mon chien favori vous serve de parrain; il s'appelle Dash: appelez-vous comtesse Dash!

Et cela fut fait ainsi, et jamais ce pseudonyme ne fut changé.

UNE TRISTE HISTOIRE.

On lit dans un journal français:

A Paris, le 8, un convoi emportait sur le boulevard des Batignolles trois cercueils drapés de blanc que suivait une foule émue. Au moment où le cortège passait devant nous, nous avons entendu la voix d'une dame âgée, disant à un de nos voisins, avec un sanglot, cette simple phrase qui nous a péniblement impressionné:

—Tous les trois en un jour!

Nous avons voulu savoir, et voici la triste épopée qui nous a été racontée:

Ils étaient jeunes, ils étaient beaux, ils étaient pleins d'avenir, et il y avait à leurs côtés une sainte femme de mère dont

leurs sourires illuminaient le cœur, qui vivait de leurs joies, qui s'effrayait de leurs tristesses, qui n'avait d'autre existence que de les sentir contents.

Pauvres frères Robert! Pauvre veuve à l'âme brisée!

Il y a quelques jours, insouciant et faisant chanter leur âme aux caresses de la brise du soir, ils revenaient de Containville avec leur mère, après une journée tout entière consacrée aux plaisirs d'une intimité pleine de charmes, et la veuve, les yeux humides de cette tendresse qui agite le cœur de toutes les mères, promenait son regard de l'un à l'autre, ayant pour chacun une bonne parole, un de ces mots suaves qui résonnent toujours comme une musique enchanteresse à l'oreille de l'enfant. Et la nuit descendait, et le bruit adouci de la lame venait mourir sur la plage, et les vagues sons du jour s'éteignaient lentement dans le calme solennel si cher en face de l'immensité.

Le groupe marchait en silence sur les galets; la mère, doucement appuyée sur le bras d'un de ses fils, laissait aller son esprit à ces rêves délicieux qu'amène le bonheur, et sa bouche souriante appelait les lèvres de ses chers aimés.

L'air était si doux, le miroir de la mer si tentant qu'un des jeunes gens ne put résister au désir de se baigner un instant avant de rentrer au chalet. Au frisson subit parcourut tout le corps de la mère: un pressentiment venait de traverser son esprit.

—Oh! non, je ne veux pas, dit-elle: et sa voix tremblait.

Mais l'aîné de ses fils, presque un homme, celui-là, il avait vingt ans, la plaisance s'agissait sur sa folle terreur qu'elle n'osa plus résister à la prière de l'enfant. Les deux autres, du reste, étaient là qui veilleraient sur lui. Et les trois jeunes frères, sous ses yeux, se jetèrent gaiement au-devant de la vague et bientôt on n'entendit plus que les éclats de leurs rires sonores et ces mille cris joyeux de la jeunesse et de la folie se livrant à tous les amusements de cet âge heureux.

Puis plus rien. Et l'oreille de la malheureuse femme était tendue, déjà une lame perlait à sa paupière et sa poitrine se gonflait sous les sanglots. La lame battait contre les rochers avec un bruit sinistre, l'écume blanche s'engouffrait dans les crevasses avec un lugubre bouillonnement; c'était tout, et dans l'immensité noire, seule tranchait la masse montagneuse de la vague que le flux roulait sur les galets.

Et les heures passèrent, et pendant leur longue succession les échos de la grève retentirent d'horribles cris d'angoisse, de suprêmes appels de désespoir et d'agonie. Mais la mer ne rend pas ses victimes et la veuve ne devait plus revoir ses enfants.

Le lendemain, le flot rejeta sur le sable trois cadavres défigurés.

Mme Robert est seule au monde, mais elle ne veut pas croire à son deuil et sa voix déchirante appelle sans cesse les fruits de son amour. La malheureuse est folle de douleur.

LE PAPE.

Un correspondant fait le récit suivant d'une entrevue du Pape avec plusieurs personnes:

"Il y avait quatre jeunes filles romaines, deux dames florentines, et une vieille dame de Civita-Vecchia qui portaient des chapelets à faire bénir. Le Pontife s'est rendu au milieu de cette réunion seul, sans canne, svelte, florissant, sûr, presque jeune avec ce corps si vieilli, et souriant. Il s'est tourné vers les quatre jeunes filles et leur a demandé ce qu'elles voulaient. Une d'elles a répondu qu'elles étaient trois sœurs et une cousine, enfuies de la maison paternelle pour se faire religieuses et qu'elles avaient songé à recourir au Saint-Père pour qu'il leur fit ouvrir un monastère. Avec une bienveillante sévérité, Pie IX a répondu qu'elles avaient eu grand tort de fuir le toit domestique, que Dieu ordonnait avant tout d'obéir aux parents; que lui ne pouvait rien faire pour elles. Puis voyant que la jeune fille, étonnée de la réponse, était confuse, mortifiée et tremblante, il a ajouté en plaisantant: "Fuir, ah mes enfants, fuir! vous ne savez pas le péril que vous courez! Avec ce gouvernement vous ne savez pas ce que vous pouvez être liées aux pieds et aux mains par les gardes de la sûreté publique et reconduites à la maison?" Puis se retournant vers la vieille dame de Civita-Vecchia:—"Dites, madame, dites, est-ce que les bonnes demoiselles de Civita-Vecchia s'échappent ainsi?"

"Après cela, le Pape a appelé à lui un majordome et lui a ordonné de pourvoir à ce que les quatre jeunes filles fussent ramenées à leurs parents; il a béni les chapelets, salué toutes les personnes de la réunion et s'est retiré souriant comme l'homme le plus heureux de cette terre."

NOS GRAVURES.

L'EMBOUCHURE DU SAGUENAY.

Tous ceux qui ont visité les places d'eau du bas du fleuve reconnaîtront facilement cette merveille de la nature. Il n'y a pas à s'y tromper; on n'a qu'à regarder la roche blanche au centre gauche de la gravure. Le Saguenay, à ce point, à 1,000 pieds de profondeur, tandis que le Saint-Laurent à tout au plus 300 pieds de profondeur.

"LE MATIN."

Cette belle gravure est le chef-d'œuvre de Dietricy, peintre de paysage au dernier siècle. Ce peintre est de l'école flamande. Cette gravure, tant admirée autrefois, n'obtiendrait pas le même succès aujourd'hui. Elle ne peut être sainement appréciée que par les connaisseurs. Mais aussi, ceux-là s'accordent à dire que c'est un véritable chef-d'œuvre.

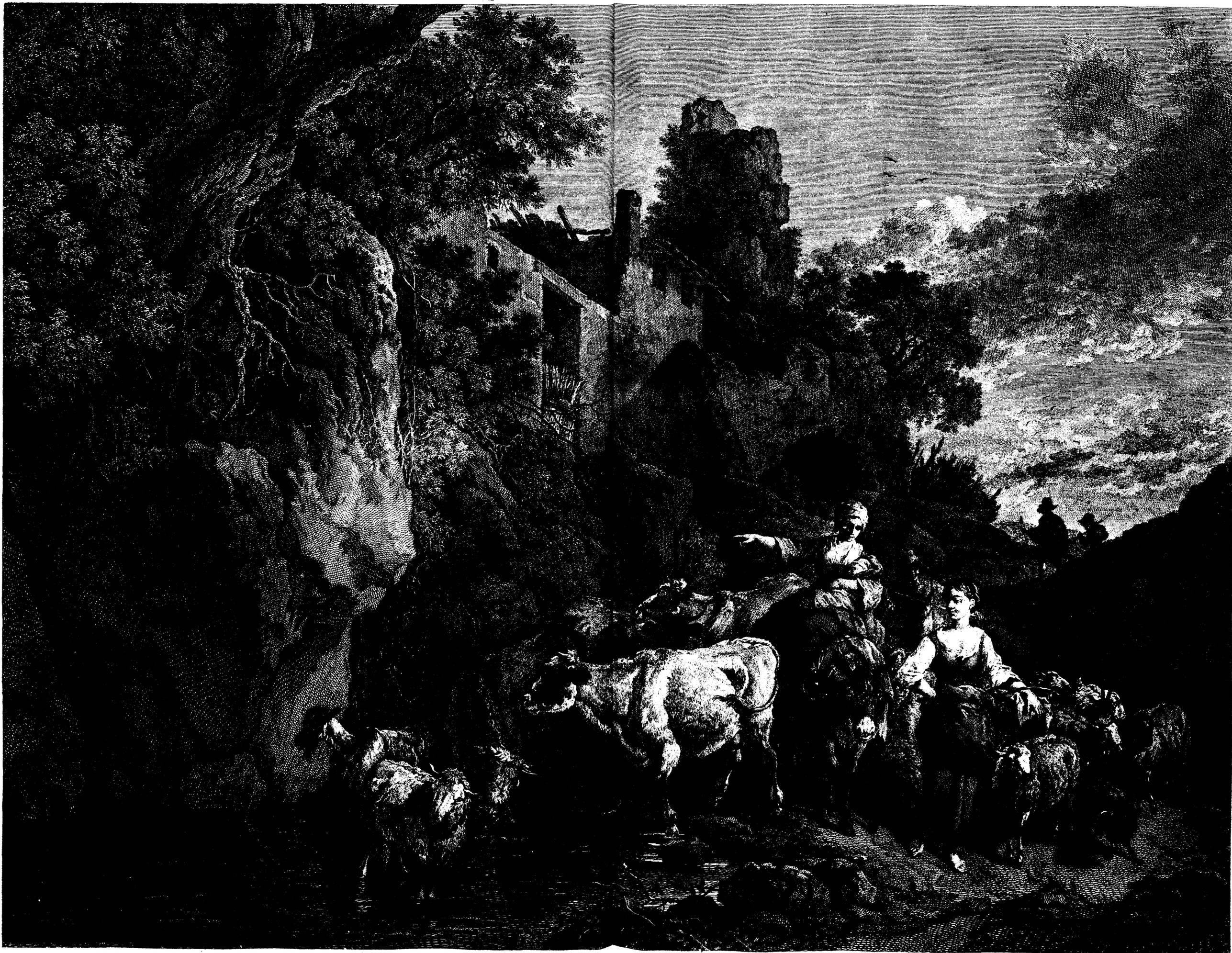
GROTTA.—Il paraît qu'une nouvelle grotte merveilleuse vient d'être découverte à un quart de mille de Gratz, comté d'Owen (Kentucky), par quatre citoyens de ce comté. Armés de cordes et de lampes, ils sont descendus en ligne perpendiculaire à la profondeur d'une quarantaine de pieds, se sont trouvés dans une salle de 30 pieds sur 15, l'ont traversée, puis se sont engagés dans un passage étroit aboutissant à une seconde salle de 60 pieds sur 30, d'où en franchissant un nouveau passage, ils ont gagné une troisième salle de 40 pieds sur 20. Après avoir examiné la grotte sur une étendue d'un quart de mille environ, ils n'ont pas jugé à propos de pousser plus loin pour cette fois. La hauteur de la voute était telle qu'ils pouvaient à peine la distinguer, leurs lampes ne donnant qu'une faible lueur; cependant, ils ont constaté l'existence d'une quantité de stalactites. L'entrée de la grotte est dans le lit de la rivière, et elle se prolonge sous les collines de Kentucky. Une exploration plus approfondie va être faite de cette cave naturelle, qui paraît avoir beaucoup de rapports avec la célèbre "Mammoth Cave" dans le même État.



C. S. CHERRIER, ECR., C.B., C.S.G.



VUE DE L'EMBOUCHURE DE LA RIVIERE SAGUENAY.



D'APRÈS UN TABLEAU DE C. W. E. DIETRICH.



LA CHASSE AU RENARD.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 3 OCTOBRE, 1872.

EXPLICATION.

En réponse aux rumeurs qui circulent en ce moment, nous déclarons qu'il n'y a rien de changé dans la direction et la rédaction de l'*Opinion Publique*, si ce n'est que notre journal se tiendra plus encore que par le passé en dehors des luttes de partis et sera rédigé de manière à ce que les opinions politiques d'aucun de nos abonnés ne soient blessées.

DIFFICULTÉ CONSTITUTIONNELLE.

La presse s'est quelque peu préoccupée d'un jugement récemment rendu par la Cour d'Appel. Les faits sont assez simples, mais l'application rigide du principe que la Cour d'Appel veut faire prévaloir pourrait entraîner les plus sérieuses conséquences.

Une société de bienfaisance, comme il en existe tant à Montréal, a vu sa position financière devenir chaque jour de plus en plus critique, par suite de circonstances inévitables. Toutes ces sociétés étaient évidemment fondées sur des bases erronées; les contributions exigées des membres étaient évidemment trop minimes, de même que les bénéfices accordés aux membres malades, aux veuves et aux enfants des membres décédés étaient trop considérables.

Il n'y avait pas de proportion entre les deux. Aussi après plusieurs années d'existence, les a-t-on vues prendre tour-à-tour les mesures de rétablir l'équilibre dans leurs finances, en diminuant les bénéfices ou en augmentant les contributions. Le moyen adopté était celui suggéré par le bon sens et la logique. Ces sociétés demandaient à l'autorité qui les avait constituées le pouvoir de modifier leurs règlements de façon à assurer l'avenir, tout en diminuant temporairement les avantages du présent. Plusieurs de ces sociétés, qui n'ont pas eu la sagesse de recourir à ce moyen, sont disparues ou tombées dans un état de gêne tel qu'elle n'offrent plus aucun avantage à leurs membres.

Deux de ces sociétés, l'Union St. Joseph et l'Union St. Jacques de Montréal, se sont adressées au Parlement local de Québec pour obtenir le droit de modifier leurs règlements, pour éviter la ruine qui les menaçait, s'il leur eût fallu payer les mêmes bénéfices que par le passé. La Législature de Québec, dans sa session de 1870, a passé un acte par lequel elle autorise ces deux sociétés à convertir les bénéfices hebdomadaires accordés aux veuves en une simple allocation de \$200.00 ou \$400.00, suivant le cas. Cette demande n'était que provisoire. Le Statut déclare en effet que quand l'Union St. Joseph et l'Union St. Jacques seront mieux dans leurs finances et auront atteint un actif de \$25,000.00 pour l'Union St. Joseph et de \$10,000.00 pour l'Union St. Jacques, les veuves recouvreront leurs anciens droits et recevront de nouveau leur allocation de \$1.50 par semaine. C'était la protection de tous les membres et des veuves elles-mêmes. Le long préambule des Actes en question, qui, nécessairement, a dû être prouvé devant le comité des *Bills* privés, démontre qu'en effet, les sociétés en question n'auraient pu se maintenir sans ce secours de la Législature, en conséquence, membres et veuves auraient tout perdu.

Comme on le sait, l'une de ces veuves n'a pas voulu accepter le compromis que l'Union St. Jacques était autorisée à effectuer. Elle a poursuivi pour ses bénéfices hebdomadaires; à la société qui lui opposait le Statut de 1870, elle a répondu que ce statut était inconstitutionnel. Ses avocats prétendaient que l'Union St. Jacques, devenue insolvable, demandait une composition; que la banqueroute étant du ressort du Parlement Fédéral, la Législature de Québec, en s'immisçant dans cette affaire, avait outrepassé ses devoirs et adopté un acte radicalement nul. Son Honneur le juge Torrance, en Cour de première instance, a maintenu les prétentions de la veuve et déclaré l'Acte inconstitutionnel. Ce jugement, porté en Cour d'Appel, a été maintenu. Trois des cinq Juges se sont prononcés pour la confirmation du jugement, et deux pour son infirmation. L'Union St. Jacques a demandé permission d'appeler au Conseil Privé en Angleterre; la Cour d'Appel a acquiescé à la demande et la cause sera certainement portée en Angleterre. Tant mieux! La question est du plus haut intérêt et touche à l'essence même du nouveau régime. Tout est nouveau et à l'état d'expérimentation; quelques clauses, dans l'Acte Fédéral laissent à désirer en fait de clarté et il est bon que les difficultés créées par le nouvel ordre de choses reçoivent une solution de la part du plus haut tribunal, du tribunal le plus renommé par son impartialité et sa haute science.

Dans l'état où se trouve aujourd'hui la cause, il serait plus que téméraire d'exprimer une opinion dans un sens ou dans l'autre. Il n'est toutefois pas hors de propos de

faire une couple d'observations pour le compte de ceux qui seraient tentés d'accuser la Législature de Québec d'avoir voulu empiéter sur les pouvoirs Fédéraux par les deux Actes en question. Voici quelques-unes des attributions accordées aux Législatures Locales par la Sect: 92 de l'Acte Fédéral de 1867.

"70. L'établissement, l'entretien et l'administration des hôpitaux, asiles, institutions et hospices de charité dans la province, autres que les hôpitaux de marine!.....

"110. L'incorporation de compagnies pour des objets provinciaux.....

"130. La propriété et les droits civils dans la province.....

"160. Généralement, toutes les matières d'une nature purement locale ou privée dans la province."

En face de dispositions si claires, la Législature locale pouvait difficilement agir autrement qu'elle a fait. L'argument, que la Chambre Fédérale a le contrôle des lois de commerce et de banqueroute, ne semble pas très-décisif. L'Union St. Joseph et l'Union St. Jacques sont des sociétés de bienveillance et de charité mutuelles, fondées dans un but tout spécial et exclusivement privé; elles ne peuvent recevoir de vie que du Parlement Local: tout ce qui les touche est de son ressort. Peut-on dire, parce qu'elles deviennent embarrassées et qu'elles ont besoin d'amendement à leur charte, qu'elles deviennent par là-même sociétés commerciales et qu'elles tombent sous la juridiction du Parlement Fédéral? L'affirmative à cette question nous semble, malgré le respect des jugements rendus, bien difficile. Nous comprendrions une telle opinion si ces sociétés avaient demandé des modifications à leur charte, dans le but d'augmenter leurs revenus au moyen d'opérations commerciales. Au contraire, elles ne demandent qu'une suspension partielle et temporaire de leurs obligations, qu'afin de mieux remplir le but de leur création, qui est d'assurer aux classes ouvrières des secours très modiques pour les membres malades et la famille de ceux qui sont décédés. Il ne s'agit donc là que de droits civils proprement dits, que de charité et de bienfaisance locale, que de fins essentiellement privées, ne touchant en rien du tout les intérêts commerciaux et généraux de la confédération.

J. A. MOUSSEAU.

REVUE ÉTLANGÈRE.

FRANCE.

Le 22 étant l'anniversaire de l'établissement de la république, on s'attendait à des désordres et des mesures avaient été prises pour les éviter; on avait même prohibé les banquets. Gambetta qui avait été invité à parler dans plusieurs endroits est allé à Chambéry où il a conseillé au peuple d'obéir aux lois de la république.

Le tribun du parti radical a fait connaître ses idées sur la situation. Il veut la dissolution de l'Assemblée nationale, car il prétend que de nouvelles élections donneraient une grande majorité au parti républicain. Il dit que la pensée de Thiers est de fonder la république définitive et qu'il arrêterait tout mouvement fait dans un sens opposé.

Le comte d'Armin, qui avait récemment offert sa démission d'ambassadeur en France, à cause du peu d'égards que lui témoigne la société parisienne, a retiré sa démission et va retourner immédiatement en France.

ANGLETERRE.

L'opinion publique est en faveur de la décision des arbitres de Genève. On répète sur tous les tons que le règlement de cette fameuse question de l'*Alabama* par une commission, est un précédent magnifique qui servira aux autres nations. Oui, si toutes les autres nations étaient aussi peu belliqueuses que l'Angleterre et les États-Unis.

Quelques journaux blâment le juge-en-chef Cockburn de ne pouvoir signer comme les autres arbitres la décision de la commission, et d'avoir donné une occasion de discussion et d'irritation aux mécontents. On se propose de faire payer aux MM. Laird, qui ont construit l'*Alabama*, une partie de la somme accordée aux États-Unis.

Les gouvernements de Russie, de Prusse et d'Autriche font tout en leur pouvoir pour faire croire que la conférence des trois empereurs n'a rien qui puisse inquiéter les esprits en France ou ailleurs, qu'elle aura les meilleurs effets pour la paix générale.

Le gouvernement prussien continue de molester le clergé.

Le *Métis* de Manitoba raconte comment s'est faite l'élection de Sir Georges pour Provencher. C'était le jour de la nomination, on venait d'apprendre que M. Cartier avait été battu à Montréal, M. Riel et Clarke avaient été mis en nomination. Riel qui avait dix électeurs contre un à l'assemblée et qui était sûr de son élection offrit de résigner en faveur de M. Cartier, M. Clarke en fit autant, et il fut convenu qu'on donnerait à Riel un siège dans la Chambre locale.

M. Beauchemin, député pour St. Vital, offrit de résigner immédiatement en sa faveur.

M. Riel a dit, pour expliquer sa résignation que l'élection de M. Cartier serait avantageuse à son pays.

On ne peut nier que M. Riel a autant de patriotisme que d'intelligence.

L. O. D.

UNE AUTRE PRÉDICTION.

Le correspondant de l'*Univers* écrit de Rome ce qui suit: On dit qu'un événement merveilleux a eu lieu dans un couvent de l'ordre de Ste. Claire, à Assinim. Une religieuse morte depuis quelque temps serait apparue à la Supérieure du couvent et lui aurait dit:

"Pie IX. a fait le vœu qu'il irait à Lorette remercier la Ste. Vierge, si par son intercession, Dieu faisait triompher l'Eglise. L'année prochaine, Pie IX ira à Lorette accomplir son vœu, car l'Eglise aura triomphé. Dépêchez-vous donc de restaurer l'église de votre couvent, car il passera par ici et visitera votre église.

"Le souverain Pontife ayant eu connaissance de cela ne parut pas surpris et se contenta de dire: "C'est vrai, j'ai fait ce vœu, et j'espère qu'il me sera donné d'aller à Lorette, l'année prochaine, pour remercier la Ste. Vierge."

ORAGES.

La semaine dernière a été signalée par des orages formidables. A Toronto, Montréal et Québec, comme dans la plupart des villes et campagnes du pays, il y a eu de la pluie, du tonnerre et des éclairs en quantité. Voici comment le *Canadien* raconte ce qui s'est passé à Québec:

Un orage formidable a éclaté sur notre ville, mardi au soir, le 24, vers huit heures et demie. Pendant plus d'une heure des éclairs éblouissants ont sillonné l'atmosphère et le tonnerre éclatait et roulait d'un horizon à l'autre presque sans interruption; la pluie tombait par torrents et a bientôt transformé nos rues en rivières et nos côtes en torrents. Vers neuf heures, la ville s'éclaira tout à coup d'une grande lueur, et les cris de "au feu! au feu!" se firent entendre. La foudre venait de tomber sur la grande corderie de la Canardière, appartenant à M. Brown, et y avait mis le feu. L'établissement a été réduit en cendres, avec une quantité considérable d'articles manufacturés qu'il contenait. Le *Chronicle* croit que la perte est couverte par une assurance.

Le spectacle que présentait cet immense bâtiment en flammes était beau à voir dans sa grandeur, et un grand nombre de personnes se sont portées sur les points culminants de la ville pour contempler cette masse de flammes rouges qui illuminaient tout l'horizon de cette fumée noire, pendant que des éclairs formidables sillonnaient les nues et que le tonnerre faisait entendre sa grande voix. L'atmosphère était chargée d'électricité et les paratonnerres de l'Université-Laval, de la cathédrale et autres pouvaient à peine suffire à communiquer le fluide dans la terre, au fur et à mesure que les nuages s'en déchargeaient.

La foudre s'est introduite dans le bureau du télégraphe de Stadacona et sa visite y a causé un grand émoi. L'orage qui a dû se faire sentir sur une très grande étendue du pays, a empêché le télégraphe de fonctionner, la nuit dernière.

MEMORIAL NECROLOGIQUE.

On lit dans la *Minerve*:

Il vient de disparaître du milieu de notre société un homme dont on ne peut prononcer le nom sans rappeler le souvenir des grands actes de charité, dont il a rempli sa longue carrière et a rendu d'immenses services à la religion. Sa mémoire sera longtemps tenue en vénération dans toutes les institutions de charité de notre ville, qui perdent en lui un bienfaiteur dont la charité ne se lassait jamais. M. Olivier Berthelet, commandeur de Pie IX, a passé sa longue vie en faisant le bien, en venant au secours de toutes les douleurs, de toutes les misères. On était certain de le trouver partout où il y avait du bien à faire et des malheureux à secourir.

Ce grand citoyen que tous les pauvres de Montréal, tous les admirateurs de ce qu'il y a de grand regrettent, naquit à Montréal en 1799, du mariage de M. Pierre Berthelet et de mademoiselle Viger de Boucherville. Pendant quelques années, il se livra au commerce et accrut la belle fortune que lui avait laissée son père. Vers 1832, les habitants de Montréal l'envoyèrent les représenter dans l'Assemblée législative du Bas-Canada. Plus tard, en 1838, il fut nommé membre du conseil spécial par Lord Gosford, mais il refusa d'accepter cette charge.

Depuis vingt ans, on peut dire que M. Berthelet s'est consacré exclusivement à des œuvres de charité, dont le nombre se trouve inscrit en caractères ineffaçables dans l'histoire des institutions religieuses de Montréal. Sa charité sortait du cercle ordinaire des bonnes œuvres, et était proportionnée à son amour, son dévouement à notre religion et à son pays, noble sentiment qui l'entraînait très loin dans cette voie et le poussait à mettre au service d'une noble cause.

Avons-nous besoin de rappeler ces actes de bienfaisance! Ne sont-ils pas dans la mémoire de tous. Personne n'ignore à Montréal que M. Berthelet a donné aux RR. PP. Jésuites, une somme de \$20,000 pour l'acquisition du terrain sur lequel s'élève leur église; que les frais d'établissement des frères de St. Vincent de Paul lui ont coûté \$156,000; que plusieurs de nos couvents ont reçu chacun \$5,000. L'évêché, nous dit-on, a eu sa part de ses munificences et il a contribué dans une large mesure aux frais de construction de l'Eglise St. Joseph, élevée par ses libéralités et celles de sa famille qui s'associait à ses bonnes œuvres.

On n'a pas oublié la part qu'il a prise à l'organisation du corps des Zouaves pontificaux. Il déploya en cette circonstance ce zèle dont il faisait preuve chaque fois qu'il s'agissait pour lui d'accomplir une bonne action. Sa sainteté voulut récompenser des services aussi éclatants et le nomma commandeur de l'ordre de Pie IX. En retour de cette insigne faveur si bien méritée, M. Berthelet envoya à ses frais vingt Zouaves Pontificaux à Rome pour témoigner de son attachement au Saint Siège.

M. Berthelet épousa en 1826, mademoiselle Chabollez, cousine de M. l'abbé Chabollez, curé de Longueuil, et se maria

en secondes noces avec mademoiselle Guay. Il eut un enfant de son premier mariage, une fille qui épousa M. Larocque, et mourut il y a quelques années.

Autant, M. Berthelet, faisait un libéral usage de sa fortune lorsque son bon cœur lui montrait une infortune à secourir, autant, il était économe lorsqu'il s'agissait de lui-même. Nous nous plaisions à dire à la louange de ce bienfaiteur de sa ville qu'il vécut sans ostentation, sans faste, avec une simplicité qui n'aurait jamais laissé soupçonner à ceux qui ne le connaissaient pas qu'ils coudoyaient un millionnaire. Aussi son nom restera comme celui du plus grand bienfaiteur des institutions de notre ville.

M. Berthelet a succombé aux atteintes d'une maladie qui le minait depuis longtemps. Il est mort plein de joie, plein de mérites pour le ciel où sa charité lui a sans doute marqué une place depuis longtemps.

NOUVELLES GÉNÉRALES.

M. Alfred Thibaudeau de la riche maison Thibaudeau & Cie. qui tient un bureau à Manchester, en Angleterre, est en ce moment à Montréal.

Sir Georges est partie de Montréal pour l'Europe, vendredi soir. Un grand nombre de personnes allèrent à la gare, le saluer, et une adresse lui fut présentée.

A Lévis, il a été aussi l'objet d'une pareille démonstration, amis et adversaires font des vœux pour que Sir Georges revienne à la santé.

Comme on sait, M. Cartier va se mettre à Londres sous les soins d'un célèbre médecin qui a déjà guéri plusieurs cas d'hydropisie.

Il est un fait certain, c'est que sa maladie a fait des progrès lents mais constants depuis deux mois.

Le *Nouveau-Monde* annonce que Mgr. l'évêque de Montréal a renvoyé la *Minerve*. La *Minerve* répond qu'elle pourrait rétorquer en déclarant que des évêques et plusieurs prêtres ont renvoyé le *Nouveau-Monde*.

L'ex-député de Soulanges, M. le Dr. Masson a été nommé registraire du comté.

On s'attendait que la *Gazette officielle* de samedi dernier contiendrait plusieurs autres nominations, entr'autres celles des juges, mais vaine attente! Quel désappointement pour beaucoup d'aspirants.

La crise financière affecte le commerce de bois à Ottawa, et les préparatifs pour faire chantier ne sont pas aussi actifs qu'ils devraient être.

M. Marmette a mis en drame son magnifique roman "l'Intendant Bigot" avec le concours de M. R. C. Tanguay. Ce drame a été joué avec succès à Québec, la semaine dernière.

M. Marmette était à Montréal ces jours derniers. Il se rendait sur les bords du lac Champlain visiter certains endroits dont il doit faire la description dans le nouveau roman qu'il prépare en ce moment pour l'*Opinion Publique*, "Le Chevalier de Mornac."

Lord Dufferin, Lord Dufresne, comme on dit à Québec, trouve que les maisons habitées jusqu'ici par les Gouverneurs ne lui conviennent pas, il ne trouve pas surtout les salles de bal assez belles et assez spacieuses. Il fait tout refaire à neuf.

On lit dans le *Constitutionnel*:

Une pénible nouvelle nous arrive du haut du St. Maurice. Il y a quinze jours, un nommé Dumont, établi à la Rivière-au-Rat, était allé à la chasse avec sa femme (une sauvageonne) et un tout jeune enfant. Le lendemain, on l'a trouvé noyé près de la Grande-Anse dans son canot chaviré; d'après le récit de sa femme, récit très embrouillé, Dumont, vers les six heures du soir, aurait mis sa femme et son enfant à terre, et aurait tiré de son canot sur un original. L'original, blessé à une jambe, serait devenu furieux, se serait précipité sur le canot qu'il aurait renversé. Dumont en versant, s'est accroché les jambes à l'intérieur du canot et il n'a pu se délier. Cependant, il pouvait se tenir la tête en dehors de l'eau.

Il n'y avait aucun moyen d'avoir du secours. La malheureuse femme essaya de sauver son mari; elle se jeta à l'eau, mais ne sachant point nager, elle ne put l'atteindre. Enfin, voyant que les forces allaient lui manquer, Dumont dit à sa femme qu'il allait mourir, et qu'elle pourrait se sauver et sauver son enfant en suivant telle direction qui la conduirait à la Grande-Anse. Elle parvint en effet à s'y rendre. Quand les hommes trouvèrent le cadavre encore accroché au canot, l'original était aussi resté à la nage; sa jambe cassée l'empêchant de se frayer un chemin à travers les branches du rivage. Dumont a été enterré provisoirement sur la côte en attendant l'automne.

CHOSSES ET AUTRES.

Les sommes dépensées pour la réparation des dommages causés à la cathédrale de Strasbourg, se montent à 328,000 francs.

Un monsieur du nom de Jean Lancieux vient de laisser, par son testament, 30,000 frs., de revenus aux veuves de Paris. Il paraît qu'il adorait les veuves, celui-là!

On dit qu'une dame, en Angleterre, est pour se présenter aux prochaines élections. Cette dame, est depuis longtemps, comme de raison, en faveur du suffrage des femmes. Il paraît qu'elle a des chances.

Un commerçant de Bristol vient de fabriquer un parapluie montre pour un chef africain. Ce parapluie a 56 pieds de circonférence et contient 140 verges d'étoffe. Le tout est à l'avenant. Il faut 2 hommes pour l'ouvrir. Si celui-là se fait mouiller ce ne sera pas de sa faute.

Quoique le "Great Eastern" ne puisse être employé à la navigation ordinaire, il a cependant rendu de grands services. Il a servi pas moins de 20,000 miles de câble sous-marin, représentant un capital de \$35,000,000.

Une célèbre actrice anglaise doit pour 10,990 frs., de chignons à un coiffeur de Paris. On demande combien cette Dalila a dû écharper de Samsons pour avoir ces tresses?

Une lettre de Chine raconte qu'un horrible massacre vient d'avoir lieu. Vingt-six missionnaires arrivant des îles Philippines furent saisis par les Chinois et crucifiés dans une forêt. Presque tous venaient des couvents de Valladolid et de Ocana. Sur ces vingt-six martyrs, cloués aux arbres, deux seulement furent trouvés vivants par un détachement anglais qui mit les bourreaux en fuite, et arriva heureusement à temps pour sauver les victimes des douleurs de l'agonie.

On mande de Louisville en date du 23 Sept. que samedi soir, un nègre, voleur de chevaux, nommé Higgins a été saisi par un certain nombre d'hommes masqués et pendu à un arbre.

Le Signora Albany (Mlle Lajeunesse) est engagée à l'*Opéra Italien* de Paris, et débutera au commencement de novembre.

UN TUNNEL GIGANTESQUE.—Un des plus grands monuments de l'énergie et de la puissance humaine sera incontestablement le percement des Andes, pour la ligne du chemin de fer de Lima et Oroya.

Le tunnel, construit à une hauteur de 15,000 pieds, aura une longueur de 3,000 pieds.

On lit dans le *Messenger du Midi*:

Un épouvantable accident a eu lieu avant-hier matin à Porquerolles; un jeune collégien, appartenant à une honorable famille de notre ville, étant allé passer ses vacances dans cette île, a eu la malheureuse idée de s'emparer d'un fusil de chasse pour former son instruction militaire, sans se douter que l'arme était chargée.

Après quelques minutes d'exercice, au commandement de joue! feu, il étendit raide morte une jeune fille de dix sept ans, qui lavait la vaisselle dans le même appartement: la victime recevant la charge en pleine poitrine et à brûle-pourpoint a été foudroyée sur place.

La population de Porquerolles est dans la consternation, la jeune fille était très aimée, et il y a lieu de plaindre l'auteur de ce meurtre involontaire, qui a été arrêté et amené à Toulon par le vapeur des îles d'Hyères.

Nous lisons dans le *Confédéré du Valais*. Un crime affreux a été commis il y a quelques jours, au village d'Ergeish, district de Loèche. Dans un moment d'emportement causé par l'ivresse, un fils a tué son père à coups de couteau.

A l'horreur que le forfait inspire se joint un tableau digne d'être relaté. Se sentant prêt d'expirer, le père fait venir son fils coupable auprès de lui, lui indique les moyens de fuir avec plus de sûreté, il remet quelques instants après, l'âme sereine et sans proférer une plainte. L'amour paternel avait été plus fort que la nature.

LE MARIAGE EN ASSYRIE.—Tous les ans, les jeunes filles en âge de se marier sont conduites sur la place publique et mises à l'encan. Le crieur, monté sur une espèce de tribune les met à l'enchère et les livre au plus haut enchérisseur. Quand les plus belles ont été vendues, car là comme ici la beauté est toujours la beauté, le produit de la vente est distribuée entre les plus laides, afin qu'elles aient plus de chance de se marier ou de se faire acheter une autre fois. L'on ne dit pas si ces jeunes filles sont vendues avec garantie de tous défauts.

LE VIEUX FUMEUR DE LA MONTAGNE.

Le 20 Juillet dernier, je me trouvais, avant l'aube, en partie de chasse, dans la montagne à laquelle est adossé le village Indien de la Jeune Lorette. Les framboises étaient déjà mûres, les merisiers montraient leurs petits fruits cristallins, les bluets empourpraient les fougères, c'était le bon temps d'aller reprendre les tourtes gorgées à la table du festin que leur prépare la nature. On ne sait pas du reste, quelquefois, une perdrix ou une bécassine se lève à l'improviste sous le fusil du chasseur et prend la meilleure place dans sa gibecière.

J'avais poussé une pointe jusqu'au lac St. Charles où parfois des couples de canards abritent dans les broussailles les fruits de leurs amours, qui tombent de bonne heure victimes de nos plaisirs.

Mais je vous le dirai de suite; je gardai ma poudre et je perdis mon temps.

Sur les vagues moutonnantes du lac, seul, un huard saluait de son cri plaintif les premières lueurs du jour, mais allez donc tirer sur les huards! jetez plutôt votre plomb à la rivière.

Je battis les grèves humides, les prairies de foin sauvage, espérant en faire surgir au moins une bécassine, mais j'vous en souhate des bécassines.

Une tentation me vient sous la forme d'un martin-pêcheur, dont la crécelle crépitante faisait frémir les gougeons au fond du lac. Il était perché à quinze pas de moi, sur une branche sèche qui se projetait sur l'eau. J'épaulai mon fusil, je visai—mais bast! à quoi me servirait de tuer un aussi gentil oiseau? Les gougeons mêmes songeraient-ils à m'en remercier?—Et puis, on n'a pas tous les jours l'occasion d'user de la prérogative royale! je fis grâce au martin-pêcheur.

Une heure plus tard, lorsque je sentais ma gibecière vide—avec la certitude de faire bredouille, je doute que j'eusse été aussi généreux.

En quittant le lac, je revins vers la montagne par les fourrés. Il n'est pas rare de trouver des perdrix dans les talles de noisetiers. Et puis c'était l'heure où les tourtes secouant la rosée qui les couvre, après avoir liassé leurs plumes humides se mettent en quête de leur déjeuner savoureux.

Je marche, j'avance, j'enjambe les abattis, je grimpe sur les rochers, je franchis les ravins, je m'essouffle, je m'épuise, mais enfin j'atteins le sommet du monticule, ou! je respire un peu. Je casse une croûte, j'avale un œuf que j'avais apporté et comme je regardais autour de moi, cherchant une source, un filet d'eau où me désaltérer—j'entends une voix cassée, une voix de vieillard qui chantonne:

Tout doucement je m'approchis d'e
Je fis le tour du jardin,
Je pris un bouquet de roses,
Je le lui mis dans la main.
La fraîcheur de la rose
La réveilla soudain
C'était là mon dessein.

Quelques pas à peine me séparaient du chanteur, mais les broussailles feuillues m'empêchaient de le voir:

—Aie l'ami! criai-je, vous êtes de bonne humeur à ce qu'il paraît?

—Assez, assez, et j'espère que vous non plus, vous ne venez pas ici pour pleurer?

—Pas précisément, mais j'ai le gosier trop sec en ce moment pour que je puisse chanter. Pourriez-vous m'enseigner où il y a de l'eau dans les environs?

—Il y a une source tout près d'ici. Attendez deux minutes, que j'achève de remplir mon dernier casseau de framboise et je vous y conduirai volontiers.

—C'est bien! je vous donnerai un coup de main, si vous le voulez.

—Ce n'est pas de refus, passez par ici, je suis au milieu d'une jolie talle.

Je fis mon trou dans le tallis suivant la direction de la voix et je me trouvai en face d'un vieillard, à figure douce et sympathique qui m'accueillit le sourire sur les lèvres.

—Bonjour monsieur! Ah! vous chassez, avez-vous tué quelques chose?

—Non monsieur, je n'ai rien vu, je n'ai seulement pas déchargé mon fusil.

—Le gibier se fait rare. Pourtant il y a eu un temps où cet endroit-ci était fameux pour les tourtes et la perdrix. Maintenant des établissements s'ouvrent partout et le gibier gagne vers le nord?

Nous eûmes bientôt fait de remplir de framboises la corbeille d'écorce de bonbon que portait le vieillard, et nous nous rendîmes à grand pas vers la source. Une marche de trois heures, la transpiration, les œufs et le pain sec m'avaient grandement altéré. Aussi, ne me fis-je pas prier pour aspirer à longs traits une eau limpide qui sourdait en bouillonnant par intermittence régulière comme si elle eût été dégueulée par un monstre caché sous la montagne. Autour des arbustes touffus tamisaient la source de leur ombre. Si la brise s'élevait, les feuilles en s'agitant laissaient percer dans ce berceau humide quelques rayons d'une douce lumière bleue. Au dessus, étendu en forme de parasol, un orme laissait nonchalamment tomber ses branches jusqu'à la hauteur de la main.

—Sapristi! voilà de la bonne eau! je vous remercie bien, père, de m'avoir amené ici. Maintenant c'est le temps de fumer une pipe ou jamais. Vous fumez, n'est-ce pas?

—Si je fume monsieur? mais qu'est-ce que j'aurais fait dans le monde si je n'avais pas fumé? reprit le père sur un ton presqu'ému.

—Alors, vous tombez bien avec moi, car je me suis acheté un quateron d'excellent tabac, hier soir. J'espère que vous ne refuserez pas d'en fumer un pipe ou deux?

—Oh non, je vous assure que je ne refuse pas, vous me faites là plus de plaisir que vous ne pensez.

En lui passant le tabac, je levai les yeux sur le vieillard. Une grosse larme lui roulait sur la joue.

—Mais qu'avez-vous donc brave père?

—Rien monsieur, seulement ça me fait plaisir de rencontrer un bourgeois aussi gentil que vous. On n'est pas toujours traité ainsi nous autres.

Le vieillard bourra son brûle gueule et s'assit sur un caillou près de la source. De mon côté, après avoir chargé ma pipe, je m'étendis au pied de l'orme, sur un lit de foin sauvage semé de boutons d'or.

Le soleil se dégageant d'un nuage, dardait en ce moment tous ses feux sur Québec encore à peine éveillé. Le nuage s'effaçait à l'horizon comme une couverture que la ville repoussait du pied en quittant son lit. Le spectacle qui s'offre à ma vue défie toute description. Tous les clochers de la ville, à l'exception de celui de *Notre-Dame* se montrent vers le nord. Sur le bassin, glisse une voile grande d'ici comme l'aile d'une mouette. Un coin de Lévis, la pointe de l'île d'Orléans, Beauport et Charlesbourg forment le cadre de ce miroir d'eau douce sur lequel se penche la vieille cité canadienne. Au-dessus comme une corniche couleur d'azur se dresse la chaîne irrégulière des Laurentides. Et là bas le cap Tourmente, énorme gland qui s'en détache flotte sur la face du miroir.

Ceux qui ont vu Naples trouvent une grande ressemblance entre le golfe de Baïa et le bassin de Québec. Les Laurentides n'ont plus qu'à nous donner un vésuve, comme elles nous en ont menacé ces années dernières et nous pourrions dire:

« Voir Québec et mourir, » en répétant le mot d'un admirateur enthousiaste de la ville italienne.

—Sapristi! que c'est beau! m'écriai-je en me tournant vers le vieillard.

—C'est beau! dites-vous. Qu'est-ce que vous trouvez si beau? Ah! la ville je suppose?

—Eh oui, la ville, le fleuve, les îles, les villages, les campagnes, la montagne, le soleil, tout enfin, il n'y a rien de plus beau au monde!

—Tiens, peut-être? Je ne l'avais jamais remarqué.

Le vieillard secouait sa pipe qu'il venait d'achever:

—En voulez vous une autre, lui dis-je?

—Si vous êtes assez bon.

Pendant qu'il rechargeait son bout de pipe, il se prit à soupir encore.

—Vous avez quelque peine brave homme, je le vois bien.

—De la peine? Eh bien oui, j'en ai monsieur. C'est un enfantillage pourtant, mais quand on se fait vieux on redevient enfant. Depuis un mois, voilà la première pipe de tabac que j'ai fumée, et la pipe pour moi monsieur, dès l'âge de quinze ans, ça été la compagne de ma vie, mon seul plaisir, mon seul désennui, ma seule consolation. Rendu à soixante et dix-sept ans, c'est bien dur de s'en passer.

Pour la première fois, je me pris à examiner les habits du vieillard. Il était vêtu proprement de *petite étoffe du pays*, bien chaussé et coiffé d'un chapeau de paille neuf. Evidemment, ce n'était pas la misère qui lui imposait cette privation.

—Est-ce que le médecin vous a défendu la pipe?

—Non monsieur?

—Ce ne sont pas les moyens d'acheter votre tabac qui vous manquent?

—Absolument parlant, non, les moyens ne me manquent pas. C'est un sacrifice que je fais, et pour vous le faire comprendre, il me faudrait vous compter une partie de mon histoire.

—Mais, contez, contez, je ne demande pas mieux que de vous entendre.

—Vous allez me trouver un peu long, mais puisqu'il ne vous déplaît pas de m'écouter, je ne veux pas me faire prier. J'ai toujours aimé à jaser, un peu trop même. Une fois entr'autres j'ai perdu une chance de devenir riche pour avoir parlé plus que je ne devais. Ah! mes pauvres petits enfants! ils seraient riches eux aussi.

Le vieillard essayait de ses mains les larmes qui lui coulaient des yeux. Sa douleur, sans que j'en connusse la cause me gagnait déjà. Est-il rien de plus triste que les larmes d'un vieillard?

(A continuer).

A. N. MONTPETIT.

FERD. GAGNON,

Rédacteur, et Gérant pour les Etats de la Nouvelle-Angleterre Vermont, Maine, New-Hampshire, Massachusetts, Connecticut et Rhode-Island) et l'Etat de New-York.

WORCESTER, MASS., JEUDI, 3 OCTOBRE, 1872.

UNE INSULTE AU DRAPEAU DE LA FRANCE.

Cartes sur table ! Nous connaissons nos jeux, les dés sont tournés !! Nous savons par là, les sentiments d'un nombre considérable des démocrates de Manchester, N. H. Triste spectacle que celui que nous offriraient les rues de cette ville, vendredi le 27.

Des groupes en délire insultaient le drapeau de la France.

Un journal imbécile venait par des articles échevelés, suintant d'ignorance et de fétichisme, ajouter à cette exhibition des furoncles de cette tourbe.

Honte à vous démocrates mal inspirés de Manchester !! En professant le fétichisme et l'intolérance en politique, jusqu'à insulter au drapeau de la France, jusqu'à lui nier le droit de flotter dans les villes des Etats-Unis, vous vous attirez le mépris de tous les hommes bien disposés de votre propre parti et de tous les drapeaux.

Le drapeau français a droit de cité aux Etats-Unis, ce droit lui a été acquis par Lafayette et Rochambeau. Ne représente-t-il pas d'ailleurs les couleurs nationales de deux millions de bons loyaux citoyens de la République.

Les Américains doivent saluer et respecter le drapeau français parce que c'est lui qui guidait leurs bataillons à la conquête de leur indépendance.

Les Irlandais doivent saluer et respecter le drapeau de la fille aînée de l'église qui a toujours défendu leurs croyances religieuses.

Les Canadiens doivent aimer le drapeau de leur mère-patrie et ils doivent s'enorgueillir de l'arborer.

Jeudi soir, une foule de 4,000 personnes encombrait la rue Elm, à Manchester, N. H., pour voir arborer un tricolore français de 38 pieds de long et portant dans ses plis les noms de Grant et Wilson. Ce drapeau était arboré par le club canadien, Grant et Wilson de Manchester.

La fête fut brillante. Le drapeau français fit son ascension au milieu des vivats enthousiastes des organisations républicaines, dont tout les membres portaient des flambeaux et un brillant uniforme et pendant qu'une fanfare jouait la marseillaise.

Certains voyous du parti démocrate grinçaient des dents et juraient leurs grands dieux que le tricolore devait être mis en lambeaux, mais leur lâcheté ne put leur permettre de mettre ce projet en exécution.

Le lendemain, comme nous le disons plus haut, les forts en queue de la ville se disaient insultés de voir un drapeau français flotter dans leur ville sans drapeau étoilé à côté : c'est un malentendu, deux drapeaux américains qui avaient été achetés et qui devaient être arborés à côté du tricolore, ne le furent pas le jeudi, — mais par respect pour le drapeau étoilé, le drapeau français fut descendu par les Canadiens une heure après son ascension.

La véritable cause des menées de ces fanatiques intolérants, c'est que les Canadiens de Manchester ne partagent point leurs opinions.

On injuriait la France, on arrêtait nos compatriotes pour les insulter. Vers 1 h p.m., pour mettre le comble à l'ignominie, le *Daily Union*, organe des démocrates, lançait les injures suivantes que nous reproduisons textuellement pour ne rien enlever de leur crudité et les faire connaître telles quelles sont sorties des deux cerveaux brûlés des rédacteurs Hanscom et Campbell. Voici :

Une Grande Foozlebum française pour Grantisme et Monarchie !!

Kanucks et Kerosene !

The canadian frenchmen residing here, were furnished means to import a French Imperial flag and all the Grant Kerosene companies were called out to help raise and salute the Monarchical Rag.

Pauvres gens qui donnez le nom de *Guenille monarchique* au drapeau de la France à qui votre pays doit tant !

Pauvres ignorants rédacteurs aux oreilles du roi Midas, qui venez dire que le Tricolore est un drapeau monarchique, quand c'est la République qui l'a donné à la France !

Le drapeau français va flotter dans Manchester, il rappellera à tous ceux qui ont jeté les hauts cris, le 27 septembre, que les Canadiens du New-Hampshire ne peuvent désormais faire alliance avec des gens aussi intolérants, aussi fanatiques que le sont certains démocrates de Manchester. Les maigres rédacteurs du *Daily Union* feront bien d'aller à l'école et étudier leur histoire de France, ils devront aussi rentrer leurs griffes et cesser d'insulter aux drapeaux des citoyens qui refusent de s'éclairer à leur fanal.

Nous ne tenons, en aucune manière, le parti démocrate entier responsable des grossièretés, des injures de quelques membres de ce parti à Manchester ; mais ce fait est pénible à constater, et en l'enregistrant, en le faisant connaître à nos lecteurs, nous protestons ici énergiquement en leur nom, contre les insultes faites au drapeau de la France par quelques Américains et Irlandais démocrates de Manchester, N. H.

Les Canadiens de Manchester ont des droits acquis à notre reconnaissance pour leur conduite et leur attitude dignes d'éloges, en face des injures et des imprécations qui pleuvaient sur leurs têtes.

FERD. GAGNON.

FAITS DIVERS.

UN JUIF ADROIT. — Bismark visitait l'armée prussienne devant Paris. Arrivé au régiment dont il avait le titre honorifique de colonel, on lui signala un caporal juif, qui s'était distingué d'une manière extraordinaire par son courage. Le grand chancelier s'approche de lui avec affabilité et lui dit : " Eh bien, mon

brave, choisissez entre un présent de 35 thalers ou la croix de fer." Le brave juif prend la chose avec calme, et sachant bien qu'il n'aurait pas tous les jours l'occasion de converser avec le puissant ministre, il répond avec respect : " Son excellence voudrait-elle me dire quelle est la valeur intrinsèque de la croix de fer ? " Bismark lui répond en souriant qu'elle pouvait valoir un thaler et demi. " Alors répond le caporal Markus, je vous prie de vouloir bien m'accorder la croix de fer et la balance, 33 thalers et demi." Le prince lui promet non-seulement l'un et l'autre, mais encore lui fit donner un avancement immédiat et le plaça comme officier dans un bureau de comptabilité militaire.

SUICIDE. — On écrit de Londres :

Jeudi dernier, une jeune femme élégamment mise, s'est précipitée dans la Tamise du haut du pont de Waterloo, et malgré tous les efforts de quelques personnes courageuses, elle était morte lorsqu'on l'a retirée de l'eau. Le coroner a procédé à l'enquête, qui n'aurait pas jeté grande lumière sur l'identité de la personne et les motifs du suicide, si l'on n'avait retrouvé dans la poche de la noyée une lettre écrite de sa main. Elle est ainsi conçue :

LONDRES, 3 Septembre 1872, 3 High St. Shadwell.

Le crime que je vais commettre, et pour lequel j'aurai à souffrir dans l'éternité, est atténué par la profondeur de ma misère. Je suis seule à Londres, je n'ai pas un centime, pas un ami qui puisse m'aider de ses conseils ou me tendre une main secourable ; je suis harassé par l'inutilité de mes efforts pour me trouver une occupation, tout me manque, j'ai les jambes aussi fatiguées que le cœur. Je préfère mourir que de voir une autre triste matinée. Je suis en Angleterre depuis neuf semaines seulement. Partie d'Amérique, comme gouvernante, avec une dame de Wick, en Ecosse, je me suis vue renvoyée à mon arrivée. On m'a refusé de me payer mon passage pour retourner dans mon pays, et je suis restée avec 3 livres 10 chelins, montant de mon salaire.

Quand j'eus payé mon voyage jusqu'à Londres, il me restait 5 chelins. Que faire ? Je vendis ma montre, mais la misérable somme que j'en retirai s'écoula rapidement ; il me fallait payer mon logement, ma nourriture et mes dépenses en courses inutiles. Maintenant il ne me reste plus rien ; chaque jour aggrave ma misère. Pas un ami ! plus une espérance ! pas un sou ! O Dieu du ciel, pardonnez à une pauvre pécheresse qui n'a plus d'espoir ; vous savez si j'ai lutté contre toute tentation, mais la destinée est contre moi ; je ne puis entrer dans le sentier de la perdition, ma pauvre mère morte, me regarde du haut des cieux. Sans père, sans mère, sans ami, et pas un cœur chrétien qui me comprenne, j'ai tout mon bon sens, il y a longtemps que je prévois cette fin. Je prie tout le monde et Dieu, devant lequel je vais bientôt paraître, de me pardonner. Adieu monde si beau et pourtant si cruel.

ALICE-BLANCHE ORWOLD.

P. S. — J'ai vingt ans.

UN DUEL EN MER. — Le paquebot à vapeur *Mélanie*, capitaine Kersoët, quittait, le 25 du mois dernier, le port de Guayama, par une nuit noire, lorsque soudain un coup de canon éclata, se répercutant d'écho en écho jusqu'au navire qui filait à pleine vapeur. C'était le signal d'alarme annonçant au stationnaire qu'un navire quittait le port sans avoir rempli les formalités nécessaires.

La *Mélanie* emportait, en effet, une passagère, une jeune fille hollandaise, nommée Léila Badlishah, enlevée par le capitaine Kersoët. Après un refus formel de la part du père Badlishah, il ne restait plus à l'amoureux capitaine que d'user d'enlèvement. Le départ de la *Mélanie* était fixé à quelques jours de là, la cargaison était embarquée. Ce ne fut donc pas sans surprise que l'équipage reçut l'ordre d'appareiller sur le champ. A la nuit tombante, alors que le navire était sous vapeur, un canot accosta à tribord et deux bras vigoureux hissèrent à bord une masse blanchâtre qui avait la forme d'une femme évanouie.

Aussitôt un coup de sifflet donna le signal du départ ; ce fut alors que partit le coup de canon d'alarme. Au bruit de la détonation, le capitaine se précipita sur le pont armé de son porte-voix :

— Qu'est-ce ? fit-il brièvement en s'adressant à la vigie.

— Navire qui nous suit.

— Son nom ?

— *L'Indolent* !

A ce nom, le capitaine Kersoët s'élança à la barre.

— Cap au large ! hurla-t-il.

Pour qui connaissait la vitesse du navire indiqué sous le nom de *L'Indolent*, cette exclamation du capitaine et le tremblement de sa voix annonçaient une grande émotion. *L'Indolent* appartenait au frère de Léila, capitaine au long cours qui, du reste, l'avait commandé au dernier voyage. *L'Indolent* sous vapeur, c'était l'enlèvement découvert, c'était la poursuite commencée, c'était enfin le prologue d'un drame étrange qui allait se dérouler avec des péripéties poignantes, inattendues, terribles.

L'ordre du capitaine fut aussitôt exécuté, la *Mélanie* se coucha légèrement sur le côté et un sillon d'écume phosphorescente annonça bientôt qu'elle avait doublé sa vitesse. Mais on ne pouvait obtenir du paquebot plus qu'il ne pouvait donner ; il eût fait sauter ses chaudières qu'il n'eût pu lutter de vitesse avec *L'Indolent*.

On fut bientôt à portée de porte-voix.

— Kersoët ! hurla le capitaine Badlishah ; Kersoët, arrêtez !

— Jamais de la vie ! répondit le porte-voix du fuyard.

Les coups de mer frappant contre les sabords fermés interrompaient le dialogue, dont les marins étonnés n'entendaient que des fragments entre deux vagues déferlantes. Les navires continuaient toujours à se rapprocher.

Tout à coup Kersoët descendit dans sa chambre et en remonta presque aussitôt armé d'un chassepot ; il avait bouclé une gibberne garnie de cartouches autour de sa ceinture.

— Misérable ! fit le porte-voix du capitaine hollandais, tu veux m'assassiner !

— Non ; mais je veux un duel, répond l'autre.

A la déclaration de l'amant de Léila, le capitaine Badlishah s'était précipité à son tour vers sa cabine, et cinq minutes plus tard, il pouvait opposer un chassepot au chassepot de son adversaire.

Les deux steamers ne cherchaient plus maintenant à s'aborder ni à fuir. Il ne s'agissait plus que d'un duel formidable avec des surprises de toutes sortes. Les deux équipages poussèrent un même cri ; les adversaires venaient d'épauler leurs armes.

Les deux coups de feu partirent presque en même temps ; personne n'avait bronché. Une seconde décharge resta sans résultat ; mais pendant ce temps, *L'Indolent* avait gagné de l'espace ; Kersoët, découvert devant le *mat d'artimon*, vit son adversaire

le remettre en joue. Il bondit sur les haubans et gagna la hune. La balle du chassepot s'incrusta sur le hunier, à quelque centimètres du capitaine.

Celui-ci, un genou passé derrière le hunier, épaula à son tour ; un sifflement se produisit ; mais tout-à-coup un cri terrible partit du pont de *L'Indolent*, le capitaine Badlishah avait couché en joue son adversaire, les deux coups étaient partis en même temps. Lorsque la fumée se fut dissipée, on put voir le capitaine Kersoët dégringoler du haut de la plate-forme et tomber à genoux sur le pont de son navire.

— Blessé ! gémit-il.

— Mort ! riposta l'implacable Hollandais en l'ajustant de nouveau.

.....
Au lieu d'un mort, il y en eut deux. Au cri de l'équipage, Léila était accourue, et voyant son amant blessé, s'était précipitée sur son corps en l'entourant de ses bras. A ce moment la même balle du chassepot de Badlishah les avait réunis dans une mort commune.

L'Indolent amarina la *Mélanie* qui fut ramenée dans le port. Mais au moment où les deux navires allaient jeter l'ancre, on vit tout à coup le capitaine Badlishah prendre à bras le corps le cadavre de son adversaire et le lancer dans les flots. Puis, revenant près des restes inanimés de Léila, il s'agenouilla, la tête entre les mains dans une muette contemplation de sa sœur.

Tout à coup, le Hollandais se releva d'un bond, et, soulevant le corps de sa victime, il escalada la lisse et se précipita dans la mer.

La nuit était noire ; on put voir pendant longtemps les chaloupes illuminées chercher les corps dans les flots d'un bleu opaque ; mais la mer s'était refermée sur les cadavres et les gardait dans ses profondeurs inconnues.

MORT SUBITE D'UN NOMMÉ MAHEUX. — Le défunt travaillait depuis quelques jours au déchargement du vapeur *Newbiggin*. Lundi soir, vers onze heures, il monta sur le pont du navire et déclara à quelques matelots qu'il se sentait excessivement fatigué. Il s'assit ensuite sur un rouleau de câbles, se débarrassa de ses chaussures, fit entendre quelques plaintes et rendit le dernier soupir.

M. le coroner Jones, prévenu par la police riveraine, ouvrit une enquête sur le cadavre, dans la matinée de dimanche, qui donna pour résultat un verdict de " Mort d'apoplexie."

Le défunt était âgé de quarante-deux ans, il laisse à St. François de Beauce, district de Québec, une femme et onze enfants en bas âge. Son corps a dû être expédié aujourd'hui, pour être enterré dans sa paroisse natale.

Un trait de générosité que nous nous plaisons à signaler. M. Patrick McKenna, capitaine du *Newbiggin*, apprenant que Maheux était père d'une nombreuse famille, remit à M. le coroner Jones une somme de \$20 pour être envoyée à sa veuve.

VICTIME DU DEVOIR. — Le constable Morrisseau, le doyen des agents de police de Montréal a été grièvement blessé, dans l'accomplissement de son devoir.

Il était de faction rue St. Paul, lorsqu'il vit deux individus se prendre de querelle et commencer un échange libéral de coups de poing. Il s'avança pour les séparer mais l'un d'eux se précipita sur lui, et après une lutte de quelques secondes, parvint à le renverser sur le trottoir ; la chute fut si violente que le constable eut une jambe fracturée.

Malgré sa douleur, Morrisseau eut assez de courage pour maintenir son agresseur, jusqu'à l'arrivée d'un agent de la police riveraine, qui le constitua son prisonnier et le traîna à la station centrale.

Le coupable est John Maxwell, journalier, il déclara que le nom de son camarade est John Nolan.

Le constable Morrisseau fait partie, depuis plus de vingt ans, de notre force de police ; il est âgé de soixante-dix ans.

Une pénible affaire est arrivée à Sherbrooke dans la nuit de vendredi le 20 septembre. Un jeune homme du nom de Thomas L. Shea, de Lyndonville, Vermont, mécanicien sur un convoi de fret de la compagnie du Passumpsic, âgé seulement de 22 ans, s'est donné la mort sous les circonstances suivantes : Il y a quelque temps, il eut la douleur d'écraser sous les roues de sa locomotive, près de Lyndonville, un jeune enfant du nom de Beaty, après avoir fait tous ses efforts, au péril de sa propre vie, pour le sauver. Il paraît que le souvenir de cet accident l'obsédait beaucoup, et son chagrin était augmenté par les reproches continuels du père de l'enfant. Cette pensée le déterminait, parait-il, à en finir avec la vie. Vendredi, il arriva en cette ville sur son convoi, vers trois heures de l'après-midi. Dans la soirée, on le vit à l'église, et on assure même qu'il alla à confesse. Plus tard, vers neuf heures, il paya son compte de pension à M. McDougall, au " Passumpsic House," où il pensionnait, et se retira dans sa chambre.

Vers onze heures, M. McDougall, conduisant un de ces hôtes à sa chambre, eut à passer à la porte de la chambre du défunt. Il y remarqua que le bout d'un drap passé par-dessus la porte et pendant en dehors. Il crut tout simplement à un tour, vu que les employés du chemin de fer en pension chez lui sont dans l'habitude de se faire des niches ou des tours. En revenant de la chambre de l'étranger, il frappa cependant à la porte de celle du défunt : ne recevant aucune réponse, il chercha à l'ouvrir, mais sans succès ; puis, étant pressé et ne soupçonnant rien d'inusité il descendit de nouveau dans sa chambre. Durant ce temps, voici ce qui s'était passé : Le jeune Shea s'était pendu à ce drap, suspendu entre le cadre et la porte au moyen d'un nœud, le dos tourné à la porte et les jambes pliées sous lui. Puis, trouvant sans doute la mort lente à venir, il se coupa la gorge en partie avec son couteau.

Les témoignages recueillis font voir que le défunt était un bon jeune homme, sobre, fidèle et respectable.

Dans une lettre datée, Oshkosh, Wisconsin, février, 1872, H. C. Caswell dit : L'Hypoposphite de Fellows fait du bien ici, et nous en avons vendu une grande quantité. L'essai qu'on en fait donne la preuve de son efficacité, et de jour en jour le public en fait des louanges. Nos médecins le prescrivent et on nous transmet des témoignages favorables du Michigan et de l'Illinois.

Les annonces de naissances, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un écu chaque.

MARIAGE.

A l'Évêché, le 17 courant, par le Grand Vicaire Trudeau, Alphonse Pigeon, Eor., marchand de l'Assomption, Illinois, à Dlle. Joséphine Beauchamp, de cette ville.



AVIS AUX CONTRACTEURS.

Des soumissions ultérieures cachetées, adressées au sousigné et endossées "soumissions pour bureau de poste, à Montréal" seront reçues à ce bureau jusqu'à samedi, le 5 octobre prochain, à midi, pour l'exécution, maçonnerie, pierre de taille, ouvrages en brique, menuiserie, toiture, colonnes en fer, et traverses pour l'érection d'un bureau de Poste dans la cité de Montréal.

On peut voir les plans et devis jusqu'à et après lundi, le 30 courant au bureau de H. M. Perreault, écrivain, architecte, Montréal, où des formes de soumissions peuvent aussi être obtenues. Les soumissions devront être soumise séparément pour chaque métier, dans une somme ronde.

INSTITUT DES ARTISANS CANADIENS.

CLASSES DU SOIR.

LES CLASSES DU SOIR de l'INSTITUT DES ARTISANS CANADIENS sont maintenant ouvertes à l'ÉCOLE ST. JACQUES, coin des Rues Ste. Catherine et St. Denis, et à l'ACADÉMIE de M. MAUFFETTE, 50 Rue St. Joseph, coin de la Rue Guy.

Les Classes se font tous les Soirs, (le Samedi excepté,) de 7 à 9 heures. Les membres de l'Institut des Artisans Canadiens ont droit de suivre ces Classes sans payer; pour ceux qui ne sont pas encore membres, il suffit de se présenter aux professeurs des différentes Ecoles, et de payer la faible contribution d'UNE PIASTRE pour toute l'année.

Ouvriers, profitez donc des avantages que vous offrent ces Classes du Soir, et commencez à les fréquenter dès à présent.



HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA.

MARDI, 10 Septembre 1872. PRÉSENT: SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL EN CONSEIL.

SUR la recommandation de l'Hon. Ministre des Douanes et en vertu des dispositions de la 5ième section de l'Acte 31 Vict., Chap. 6, intitulé: "Un acte concernant les Douanes," il a plu à Son Excellence d'ordonner et il est par les présentes ordonné, que le port extérieur de Peterboro, ci-devant dépendant du port de Port-Hope, soit et est par les présentes constitué et érigé en port d'Entrée pour toutes les fins du dit acte.

W. A. HIMSWORTH, Clerc, Conseil Privé.

AVIS SPÉCIAL.

LES SOUSSIGNÉS ont, de ce jour, cessé d'exercer ensemble leur profession sous le nom de MOUSSEAU & DAVID. De consentement mutuel, M. J. A. MOUSSEAU est chargé du règlement et de la continuation des affaires de la société.

J. A. MOUSSEAU, L. O. DAVID.

Montréal, 12 Sept. 1872.

Les Soussignés se sont associés pour l'exercice de leur profession sous la raison de MOUSSEAU, CHAPLEAU & CHAMPAGNE dans les bureaux de la ci-devant société MOUSSEAU & DAVID, No. 16 Rue St. Jacques.

J. A. MOUSSEAU, Avocat, J. A. CHAPLEAU, Avocat et M. P. P. J. A. CHAMPAGNE, Avocat.

Montréal, 17 Sept. 1872.

POUDRE ALLEMANDE,

SURNOMMÉE



NE FAILLIT JAMAIS, ET EST VENDUE CHEZ TOUS LES ÉPICIERS RESPECTABLES. 3-38 ss.

ROMAN CANADIEN.

L'INTENDANT BIGOT,

PAR JOSEPH MARMETTE.

BROCHURE DE 94 PAGES GRAND 8vo.

PRIX 25 CENTS.

Une remise libérale est faite aux Libraires et aux Agents.

S'adresser aux bureaux de L'Opinion Publique, No. 1, Côte de la Place d'Armes et 319 rue St. Antoine. 3-30 d.

PERDUE.—A la Rue RICHMOND depuis mercredi dernier une VACHE sous poil brun, ayant les cornes peintes en vert. Les personnes qui en auront connaissance voudront bien en informer le propriétaire. ALEXIS SAUVÉ. 164 RUE AQUEDUC. 3-40 a

LES chapeaux en feutre et autre matériel, pour les dames, messieurs et enfants, nettoyés, teints et formés dans le style le plus récent, chez GEO. E. SIEGARS. Successeur de J. W. KITCHURN, 696 Rue Craig. 3-40-m.

BONNE NOUVELLE.



NOUS, Soussignés, venons d'ouvrir un magasin de MARCHAND TAILLEUR, sur un haut pied, et sollicitons respectueusement une visite de nos nombreux amis et du public en général. Notre assortiment en fait de Draps, Tweeds, Flanelles, etc., etc., est le plus complet.

Ouvrages et coupes garantis. GRUNDLER & LEBLANC, No. 246 RUE St. JOSEPH. 3-34 m



AVIS AUX CONTRACTEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sousigné et endossées, "Soumission pour Bureau de Poste, Ottawa," seront reçues à ce Bureau jusqu'à SAMEDI, le 5 OCTOBRE prochain, à MIDI, pour la construction et l'achèvement d'un nouveau Bureau de Poste, à Ottawa.

On peut voir les plans et devis au Bureau de Walter Chesterton, Cor., Architecte, Ottawa, MÉR-CREDI, le 18 courant.

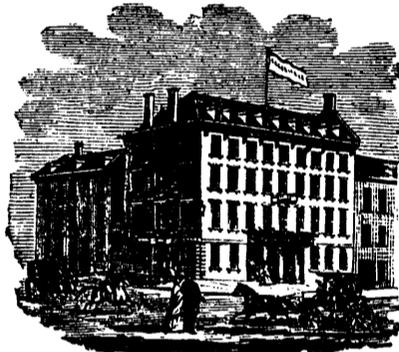
On devra annexer à chaque soumission les signatures de deux personnes solvables et responsables, donnant des garanties pour l'accomplissement du contrat.

Le Département ne s'oblige pas à recevoir la soumission la moins chère ou telle et telle soumission.

F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 12 Sept. 1872. 3-38c

HOTEL DU CANADA, 17 et 19, Rue St. Gabriel, MONTREAL.



CET HOTEL de première classe, situé au centre de la ville, a été entièrement renouvelé et garni avec tout le luxe moderne. Des Omnibus se rendent aux stations de chemins de fer et aux bateaux à vapeur.

A. BÉLIVEAU, Propriétaire.

3-28 p

COURS ÉLÉMENTAIRE

DE BOTANIQUE

ET FLORE DU CANADA A L'USAGE DES MAISONS D'ÉDUCATION PAR L'ABBÉ J. MOYEN, PROFESSEUR DE SCIENCES NATURELLES, AU COLLÈGE DE MONTREAL.

1 Volume in-8 de 334 pages et de 48 planches. Prix: Cartonné, \$1.20.—\$12,00 la douzaine.

Le Cours Élémentaire seul, (62 ps. et 31 planches.) Cartonné, \$0.40.—\$4.00 la douzaine.

En vente aux bureaux de l'Opinion Publique, No. 1, Côte de la Place d'Armes, Montréal, et chez tous les libraires du Canada. 3-24 ff.

DÉPARTEMENT DES DOUANES.

Ottawa, 20 Septembre, 1872. L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 13 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE, Com. Saisire des Douanes.

LIBRAIRIE NOUVELLE

ALPHONSE DOUTRE ET CIE., (Coin des Rues Notre Dame et St. Gabriel,) MONTREAL.

Reçoivent constamment ce qu'il y a de plus nouveaux en ROMANS, DROIT, MÉDECINE, MUSIQUE, &c.

Toutes demandes pour livres seront exécutées avec la plus grande promptitude. 3-5ss

LE SOUSSIGNÉ OFFRE EN VENTE:

GLACIÈRES et SABOTIÈRES améliorées, COUVERTES en fil de fer; aussi un assortiment de CORNICIERS et ORNEMENTS DE RIDEAUX.

L. A. SURVEYER, 524, Rue Craig, Montréal. 3-28sd

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.

MÉDAILLE DE 1ÈRE CLASSE, ALFRED LABARRAQUE & CIE.

QUINIUM LABARRAQUE

Approuvé par l'Académie Impériale de Médecine à Paris.

Le Quinium Labarraque est un vin éminemment onique et fébrifuge destiné à remplacer toutes les autres préparations de quinquina.

Les vins de quinquina ordinairement employés en médecine se préparent avec des écorces de quinquina dont la richesse en principes actifs est extrêmement variable; de plus en raison de leur mode de préparation, ces vins ne contiennent que les traces de principes actifs.

Le Quinium Labarraque approuvé par l'Académie de médecine, constitue au contraire, un médicament de composition déterminée, riche en principes actifs, sur lesquels les médecins et les malades peuvent toujours compter.

Le Quinium Labarraque se prescrit avec succès aux personnes faibles et débilitées, soit par diverses causes d'affaiblissement, soit par suite de maladies; aux adolescents fatigués par une croissance trop rapide; aux jeunes filles qui ont de la peine à se former et à se développer; aux femmes en couches et aux vieillards épuisés par l'âge ou la maladie. C'est le meilleur préservatif des fièvres.

Dans les cas de chlorose, anémie, pâles couleurs, ce vin est un puissant auxiliaire des ferrugineux. Associé par exemple aux pilules de FOLLER, il produit des effets remarquables par la rapidité de son action.

AGENTS SPÉCIAUX POUR LE CANADA:

DEVINS & BOLTON.—FABRE & GRAVEL, Montreal, Ed. GIROUX, Québec.

GOUDRON DE GUYOT.

Liquor Concentrée et Titree.

M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son acreté et son amertume insupportables et à le rendre très soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.

pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le manquement si désagréable du goudron.

Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau

Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhumes, bronchites, toux, catarrhes.

Le Goudron de Guyot est employé avec le plus grand succès dans les maladies suivantes:

EN BOISSON:—Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille.

BRONCHITES CATARRHE DE LA VESSIE RHUMES TOUX OPINIÂTRE IRRITATION DE POITRINE COQUELUCHE.

EN LOTIONS:—Liquor pure ou étendue d'un peu d'eau.

AFFECTIONS DE LA PEAU DEMANGÉAISON MALADIES DU CUIR CHEVELU.

EN INJECTIONS:—Une partie de liqueur et quatre d'eau.—Efficacité toute spéciale.

ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS CATARRHE DE LA VESSIE.

Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu que, par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie.—Une instruction accompagne chaque flacon.

PRIX DU FLACON: 2 FRANCS.

AGENTS SPÉCIAUX POUR LE CANADA:

DEVINS & BOLTON.—FABRE & GRAVEL, Montreal—Ed. GIROUX, Québec.

CHARBON DE BELLOC.

Approuvé par l'Académie Impériale de Médecine le 27 Décembre, 1849.

C'est surtout à ses propriétés éminemment absorbantes, que le Charbon de Belloc doit sa grande efficacité. Il est spécialement recommandé contre les affections suivantes:

CASTRALGIES DYSPÉPSIE PYROSIS AIGREURS DIGESTIONS DIFFICILES CRAMPES D'ESTOMAC CONSTIPATION COLIQUES DIARRHÉE DYSENTERIE CHOLÉRIQUE.

MODE D'EMPLOI.—Le Charbon de Belloc se prend avant ou après chaque repas, sous forme de Poudre ou sous forme de PASTILLES. Le plus souvent, le bien-être se fait sentir dès les premières doses. Une instruction détaillée accompagne chaque flacon de poudre et chaque boîte de pastilles.

PRIX DU FLACON: 2 FRANCS.

PRIX DE LA BOITE: 1 FRANCO 50.

AGENTS SPÉCIAUX POUR LE CANADA:

DEVINS & BOLTON.—FABRE & GRAVEL, Montreal—Ed. GIROUX, Québec 3-14 ss

USINES À MÉTAUX DE LA PUISSANCE.

(Établies en 1828.)

CHARLES GARTH & CIE.

MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS

De Cuivre à l'usage des plombiers, ingénieurs et ouvriers, d'appareils à vapeur et à gaz, usines à cuivre et à fer, etc., etc.

Toutes sortes d'ouvrages pour Raffineries de sucre, distilleries, brasseries, appareils à gaz et à eau. On entend aussi le chauffage des bâtiments publics et privés, les conservatoires, les serres, etc. par le moyen de la vapeur ou de l'air chaud.

Bureau et Manufacture No. 536 à 542, RUE CRAIG, MONTREAL, 77 Rue St. Jacques.

CHARLES GARTH, JAMES MATTINSON, H. W. GARTH. 3-22 ss

\$50,000 VALANT

CONSISTANT EN HARDES FAITES.

DRAPS, "TWEEDS," CASIMIRES, CHAPEAUX, MERCERIES, &c., &c., &c. Habillements faits à ordre, aux prix les plus réduits et avec promptitude. Une visite est sollicitée.

R. DEZIEL, 131, Rue St. Joseph. 3-22ss

SIROP DE GOMME D'ÉPINETTE ROUGE DE GRAY.

LES effets de la Gomme d'Épinette Rouge dans les maladies des Poumons et de Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite, etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées.

Prix: 25 centimes par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. Engros et en détail chez le préparateur

HENRY R. GRAY

PHARMACIEN, 144 Rue St. Laurent, MONTREAL. (Établi en 1859.)



O. DESMARAIS, PHOTOGRAPHE, Coin des rues Craig et St. Laurent, MONTREAL.

On prend des photographies de toutes grandeurs. Photographies encadrées à bon marché. 3-20ss

F. X. BEAUCHAMP,

(Successeur de D. Smilie.)

BIJOUTIER ET IMPORTATEUR DE PIERRES PRÉCIEUSES.

134—RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER—134 MONTREAL. 3-45ss

"The Canadian Illustrated News" Journal Hebdomadaire

De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE.....\$4.00 par an. PAR NUMÉRO..... 10 Centimes.

CLUBS.

Chaque Club de dix souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année.

Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Port: 5 centimes par trois mois, payables d'avance par les abonnés, à leurs bureaux de poste respectifs. Les remises d'argent, par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Éditeur.

On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centimes la ligne, payable d'avance.

AGENCE GÉNÉRALE:

1--CÔTE DE LA PLACE D'ARMES—1 BUREAU DE PUBLICATION ET ATTELIER: 319—RUE ST. ANTOINE—319

"L'Opinion Publique"

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Publié tous les Jendis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS & CIE.

ABONNEMENT.....\$3.00 par année Aux États-Unis..... 3.50 Par numéro..... 7 Centimes

Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal.

ANNONCES.....10 Centimes la ligne pour chaque insertion.

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés.

On ne recevra pas d'abonnements pour moins de six mois.

Tout semestre commencé se paie en entier. Pour discontinuer son abonnement il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau de l'administration, No. 1, Côte de la Place d'Armes.

L'agent collecteur et les porteurs ne sont pas autorisés à recevoir de désabonnements.

Lorsqu'un abonné change de demeure il doit en donner avis huit jours d'avance.

Si l'abonné ne reçoit pas son journal il est requis de porter plainte immédiatement à l'administration.

FRAIS DE POSTE—ATTENTION!

Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centimes par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de centimes qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 1 Côte de la Place d'Armes, Montréal. Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.